

Ambon - Arzon - Augan - Auray - Baden - Bangor - Béganne - Belz - Berné - Berric - Bieuzy-Les-Eaux - Bignan - Billio - Brandérian - Brandivy - Brehan - Bubry - Caden - Calan - Camoel - Camors - Carentoir - Carnac - Caro - Cléguer - Cléguérec - Colpo - Concoret - Crac'h - Crédin - Croixanvec - Cruguel - Damgan - Elven - Erdeven - Etel - Gestel - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guémené/Scorff - Guénin - Guern - Guidel - Guillac - Guilliers - Helléan - Ile-Aux-Moines - Ile-D'Arz - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - La Chapelle Caro - La Chapelle Neuve - La Croix Helléan - La Gacilly - La Grée Saint Laurent - La Roche-Bernard - La Trinité-Surzur - Landaul - Landévant - Languidic - Lanouée - Lantillac - Larmor-Baden - Lauzach - Le Bono - Le Cours - Le Guerno - Le Hézo - Le Palais - Le Roc-St-André - Le Sourn - Les Forges - Les Fougerêts - Locmaria-Belle-Ile - Locmariaquer - Locminé - Malansac - Malestroit - Malguénac - Marzan - Merlevenez - Monterblanc - Monterrein - Moustoir-Ac - Muzillac - Naizin - Neulliac - Nivillac - Nostang - Noyal-Pontivy - Noyal-Muzillac - Noyal - Péaule - Pénestin - Plaudren - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploemeur - Ploerdut - Ploeren - Plouay - Plougoumelen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pont-Scorff - Pontivy - Port-Louis - Quilly - Radenac - Réguiny - Rieux - Rohan - St Aignan - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Dolay - St Gérard - St Gildas-De-Rhuys - St Gonnerly - St Jean-La-Poterie - St Malo des 3 Fontaines - St Martin/Oust - St Nolff - St Perreux - St Pierre Quiberon - St Servant/Oust - St Thuriau - St Vincent/Oust - Ste Anne d'Auray - Ste Brigitte - Ste Hélène - Sarzeau - Sauzon - Séglien - Séné - Sérent - Siffiac - Sulniac - Surzur - Taupont - Theix - Treffléan - Vannes



«Protéger la côte et valoriser l'Argoat», un des enjeux posés par l'Atlas des Paysages morbihannais.



Rapport d'activités 2011



Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement
du **Morbihan**

SOMMAIRE

I - RAPPORT MORAL	5
LE MOT DU PRÉSIDENT.....	6
LES ADHERENTS.....	8
I-1 GOUVERNANCE.....	9
I-2 ORIENTATIONS 2011- 2013 DU CAUE VALIDEES EN 2011.....	12
I-3 L'ÉQUIPE AU 31 DECEMBRE 2011	13
II - RAPPORT D'ACTIVITES 2011	21
II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS	22
II-2 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS.....	28
II.2.1- CONSEILS PONCTUELS	28
II.2.2- AIDE AUX CHOIX D'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE A LA DEMANDE DE COLLECTIVITES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUES	33
II.2.3- MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES	33
II.2.4- ETUDES COMMENCÉES EN 2011	49
II.2.5- SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE	49
II.2.6- PARTICIPATION A DES COMITÉS DE PILOTAGE	55
II-3 AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRES DES COLLECTIVITES MORBIHANNaises	56
II.3.1 ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN	56
II.3.2 EMBELLISSEMENT DU MORBIHAN.....	58
II.4 ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION	59
II.4.1 - FORMATION DES ELUS ET CADRES DES COLLECTIVITES DU PAYS DE REDON A L'URBANISME DURABLE.....	59
II.4.2 - ORGANISATION DE VISITES D'OPERATIONS	59
II.4.3 - PRESENTATION DE L'OUTIL «LE PLAN DE REFERENCE»	60
II.4.4 - SALON «ECO-TERRITORIALES»	60
II.4.5 - EXPOSITION SUR L'ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES	60
II.4.6 - INTERVENTION AUPRES DES ECOLES PRIMAIRES A VANNES.....	61
II.4.7 - SENSIBILISATION ARCHITECTURALE AUPRES DU GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE DE HENNEBONT	62
II.4.8 - FICHES «REPERES».....	62
II.4.9 - SITE INTERNET DU CAUE	63
II.4.10 - FILM «MD2M»	65
II.4.11 - CO-ANIMATION D'UN ATELIER SUR «LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION BBC» A LA FETE DE L'ENERGIE	65
II.4.12 - PRESSE	65
III - RAPPORT FINANCIER 2011.....	67

I - RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRESIDENT



Depuis 30 ans, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan remplit sa mission d'intérêt général : promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage avec un souci constant de préserver et de valoriser le cadre de vie du territoire départemental.

En rappel, les instances de gouvernance souhaitent maximiser l'action du CAUE 56 sur l'ensemble du territoire départemental au travers de ses missions statutaires que sont le conseil, l'information, la sensibilisation, la pédagogie et la formation et ce, en direction prioritairement des collectivités locales et des particuliers dans une logique de coordination et de coopération renforcée avec ses principaux partenaires.

L'année 2011 est tout d'abord marquée par la prise de fonction de la nouvelle directrice suivi par un changement en mai de gouvernance de la structure tant dans sa composition que dans son fonctionnement avec notamment un bureau qui se réunit désormais tous les deux mois pour traiter les affaires courantes et préparer les conseils d'administration.

Force a été de constater que depuis une dizaine d'années, la structure est marquée par une carence constatée dans le management tant sur un plan humain qu'organisationnel, qui a impacté fortement sur le climat social interne.

En 2011, la formation des salariés a notamment été développée tant pour faire face au climat interne de la structure que pour répondre aux besoins exprimés des salariés qui jusqu'à présent ont très peu suivis de formation.

La réorganisation du CAUE nécessitera du temps tellement les dossiers à traiter à tous niveaux sont nombreux. Elle se concrétise aujourd'hui en partie d'une part avec l'arrivée d'un responsable administratif et financier à mi-temps en février 2012 et celle de deux architectes urbanistes en mai et juin 2012. Ces recrutements ont été possibles suite aux trois départs volontaires de salariés en 2011. D'autre part un reclassement en interne a été effectué au poste de secrétaire suite à un quatrième départ volontaire en mars 2012.

Une mise à disposition depuis mai d'une salariée à l'ODEM sur 18 mois s'est également concrétisée.

Sur un plan financier, soulignons que le budget du CAUE a été maîtrisé et que certains postes de dépenses ont significativement diminués en 2011, comme le détaille par la suite le rapport financier.

L'état des lieux a également permis de préciser de nouvelles orientations pour 2011-2012-2013, validées lors de la dernière assemblée générale du CAUE du Morbihan et résumées en cinq objectifs :

- Renforcer notre rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au moyen d'actions de sensibilisation élargie
- Développer, adapter et mieux communiquer notre mission de service public de conseil architectural auprès des particuliers
- Etre force de proposition et anticiper la demande auprès des collectivités locales du Morbihan en renforçant et en structurant une collaboration avec les partenaires
- Renforcer les volets « gestion, bilan et prospective » au sein du CAUE
- Réorganiser l'équipe du CAUE et le fonctionnement de la structure au regard des nouveaux objectifs affichés.

Concernant l'activité menée auprès des collectivités en 2011, sont comptabilisés 32 conseils ponctuels contre 22 en 2010, 40 études achevées contre 48 menées en 2010, 18 études débutées contre 3 en 2010. La durée moyenne d'une étude achevée sur l'année est de 11 jours de travail.

Le CAUE a également aidé 12 communes au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de divers projets préalablement étudiés par le CAUE et a participé à 6 jurys de concours.

En outre, 19 suivis de projets de collectivités ayant fait l'objet d'une intervention du CAUE durant les années antérieures ont été menés contre 17 en 2010.

La mission de conseil conduite en 2011 a concerné 94 collectivités et groupements de communes contre 70 en 2010. Pour une même commune, sont comptabilisés jusqu'à quatre conseils sur l'année.

Les conseils ponctuels, détaillés dans le rapport ont concernés principalement l'aménagement d'espaces publics puis la réalisation d'équipements publics et d'extensions urbaines.

Concernant les études et conseils approfondis menés, notons que les interventions ont principalement concernés la réalisation d'équipements publics puis l'aménagement d'espaces publics. Notons que six réflexions urbaines et paysagères globales ont été menées à l'échelle de bourg et une autre à l'échelle d'une intercommunalité, Josselin Communauté en préalable à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat. Cette dernière intervention a notamment été conséquente en temps de travail, en mobilisant quatre chargés de missions sur 130 jours.

Les particuliers ont bénéficiés de 680 conseils architecturaux et avis sur dossiers sur l'année 2011 contre 406 en 2010. Cette activité a représenté l'équivalent d'un mi-temps d'architecte sur l'année.

Ensuite, le CAUE a poursuivi sa mission en 2011 sur l'Atlas des Paysages du Morbihan en coordonnant et en animant les comités techniques et de pilotage puis en réalisant un important travail de relecture. L'outil a enfin été achevé à l'automne 2011 et mis en ligne sur internet. Une plaquette de présentation de l'Atlas, a également été diffusée auprès des communes, sans malheureusement citer le CAUE comme un des partenaires financiers, au regard du temps investi.

Concernant les actions de sensibilisation, de formation et d'information, le CAUE a animé 3 sessions de formation en urbanisme à destination des élus et techniciens des collectivités du Pays de Redon, programme organisé à la demande du Pays par l'ARIC et le CNFPT. Cette action, menée à titre expérimental, devrait être reconduite à l'échelle de plusieurs Pays.

Pour soutenir l'initiative d'un groupe d'architectes de la Maison d'architecture de Bretagne et à la demande de la ville de Vannes, le CAUE est aussi intervenu pour organiser et animer trois ateliers de sensibilisation à l'architecture au sein d'une école primaire vannetaise tout en mettant à disposition son fond documentaire à caractère pédagogique.

A l'occasion du 40ème anniversaire de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, le CAUE a également conçu et présenté une exposition sur le bâtiment de l'école, construit par Yves Guillou.

Enfin en 2011, le CAUE comptabilise 154 adhérents contre 138 en 2010, ce qui représente une augmentation de 12% des adhésions en un an et une adhésion de 59% des communes morbihannaises malgré le retrait de deux communes. Deux communautés de Communes, Pontivy et Josselin prennent désormais en charge l'adhésion des communes qui les composent.

Au travers de l'ensemble des actions menées, le CAUE du Morbihan répond aux besoins formulés tant des communes que des particuliers et s'inscrit de fait dans les orientations validées en assemblée générale. Si le CAUE agit en fonction des ressources disponibles et mobilisables, les efforts restent à poursuivre pour lui permettre de déployer pleinement ses missions statutaires.

A votre écoute, je vous remercie chers adhérents, de votre attention.

Jacques LE LUDEC
Président du CAUE
Conseiller Général

LISTE DES 154 ADHÉRENTS 2011 AU CAUE DU MORBIHAN

Seize nouvelles adhésions de communes sont comptabilisées en 2011 (couleur)

AMBON	CRUGUEL	LANGUIDIC	NOYAL-MUZILLAC	SAINT AVE
ARZON	DAMGAN	LANOUEE	NOYALO	SAINT DOLAY
AUGAN	ELVEN	LANTILLAC	PEAULE	SAINT GERAND
AURAY	ERDEVEN	LARMOR-BADEN	PENESTIN	SAINT GILDAS DE RHUYS
BADEN	ETEL	LAUZACH	PLAUDREN	SAINT GONNERY
BANGOR	GESTEL	LE BONO	PLEUCADEUC	SAINT JEAN LA POTERIE
BEGANNE	GUEGON	LE COURS	PLEUGRIFFET	SAINT MALO DES 3 FO.
BELZ	GUEHENNO	LE GUERNO	PLOEMEUR	SAINT MARTIN S/OUST
BERNE	GUeltas	LE HEZO	PLOERDUT	SAINT NOLFF
BERRIC	GUEMENE S/SCORFF	LE PALAIS	PLOEREN	SAINT PERREUX
BIEUZY	GUENIN	LE ROC SAINT ANDRE	PLOUAY	SAINT PIERRE QUIBERON
BIGNAN	GUERN	LE SOURN	PLOUGOUMELLEN	SAINT SERVANT/OUST
BILLIO	GUIDEL	LES FORGES	PLOUHARNEL	SAINT THURIAU
BRANDERION	GUILLAC	LES FOUGERETS	PLOUHINEC	SAINT VINCENT S/OUST
BRANDIVY	GUILLIERS	LOCMARIA	PLOURAY	SAINTE ANNE D'AURAY
BREHAN	HELLEAN	LOCMARIAQUER	PLUMELEC	SAINTE BRIGITTE
BUBRY	ILE AUX MOINES	LOCMINE	PLUMELIAU	SAINTE HELENE
CADEN	ILE D'ARZ	MALANSAC	PLUMERGAT	SARZEAU
CALAN	JOSSELIN	MALESTROIT	PLUNERET	SAUZON
CAMOEL	KERFOURN	MALGUENAC	PLUVIGNER	SEGLIEN
CAMORS	KERGRIST	MARZAN	PONT SCORFF	SENE
CARENTOIR	KERVIGNAC	MERLEVEZ	PONTIVY	SERENT
CARNAC	LA CHAPELLE-CARO	MONTERBLANC	PORT LOUIS	SILFIAC
CARO	LA CHAPELLE-NEUVE	MONTERREIN	QUILLY	SULNIAC
CLEGUER	LA CROIX HELLEAN	MOUSTOIR'AC	RADENAC	SURZUR
CLEGUEREC	LA GACILLY	MUZILLAC	REGUINY	TAUPONT
COLPO	LA GREE SAINT LAURENT	NAIZIN	RIEUX	THEIX
CONCORET	LA ROCHE-BERNARD	NEUILLAC	ROHAN	TREFFLEAN
CRAC'H	LA TRINITE SURZUR	NIVILLAC	SAINT AIGNAN	VANNES
CREDIN	LANDAUL	NOSTANG	SAINT ALLOUESTRE	
CROIXANVEC	LANDEVANT	NOYAL PONTIVY	SAINT ARMEL	

Autre structure adhérente : BRETAGNE SUD HABITAT

I-1 GOUVERNANCE

I-1-1 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des collectivités locales :

Yves BLEUNVEN	Conseiller Général du Canton Grand Champ
Yves BRIEN	Conseiller Général du Canton de Belle-Ile
Elodie LEROHELLEC	Conseiller Général du Canton d'Elven
Guy de KERSABIEC	Conseiller Général de St Briec de Mauron
Patrick LE DIFFON	Conseiller Général du Canton de Plœrmel
Jacques LE LUDEC	Conseiller Général du Canton de Port Louis

Représentants de l'Etat membres de droit :

Christophe GARRETA	Architecte des Bâtiments de France, Chef du STAP
Philippe CHARRETON	Directeur de la DDTM du Morbihan
Marie-Hélène LELOUP	Inspecteur d'Académie

Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Matthieu BELBEOC'H	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Jacky ESNAULT	Représentant de la CAPEB
Serge NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

Personnes qualifiées

Ronan LE DELEZIR	Maître de Conférences en aménagement du territoire à BRETAGNE SUD
Rémy ALLAIN	Professeur des universités à l'UFR de sciences sociales, département géographie et aménagement de l'espace (Université Rennes 2)

Membres élus par l'Assemblée Générale

(renouvellement assemblée générale du 26/09/2011) :

Olivier COULON	Maire de Plougoumelen
Benôit GANDIN	Administrateur de BSH
Alain LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Jean-François LE QUERNEC	Adjoint au Maire de Malestroit
Jean-François STEPHAN	Maire de Colpo
Jean-Michel YANNIC	Adjoint au Maire de Ste Anne-d'Auray

Représentant du personnel à titre consultatif :

Yannick MAHÉ	Géographe Urbaniste
--------------	---------------------

I-1-2 : MEMBRES DU BUREAU

Président	Jacques LE LUDEC, Conseiller Général du Canton de Port Louis
1er Vice-Président	Patrick LE DIFFON, Conseiller Général du Canton de Plœrmel
2ème Vice-Président	Yves BRIEN, Conseiller Général du Canton de Belle-Ile
Trésorier	Elodie LE ROHELLEC, Conseiller Général du Canton d'Elven
Secrétaire	Jean-François LE QUERNEC, Adjoint au Maire de Malestroit

I-1-3 : ROLES ET RESPONSABILITES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE (statuts page 14)

Proposés au premier conseil d'administration du 17 janvier 2011, le rôle et les responsabilités des instances de gouvernance ont été validés en conseil d'administration du 17/01/2011.

• **Pouvoirs du conseil d'administration** (en référence à l'article 9 des statuts)

Le **conseil d'administration constitue l'organe statutaire qui propose à l'assemblée générale :**

- les orientations générales de développement des activités du CAUE et les priorités à conduire, fonction des ressources de l'association.
- le programme annuel prévisionnel d'actions du CAUE.
- le budget et le barème des cotisations des adhérents au CAUE.
- le règlement intérieur et ses éventuels compléments ou modifications.

Le **conseil d'administration délibère sur les modalités, de mise en œuvre du programme d'actions,** et notamment sur :

- la politique des contributions financières sollicitées dans le cadre de conventions de partenariat.
- le système de rémunération du personnel.
- les modalités de reversement de la TDCAUE (convention d'objectifs avec le département)
- l'agrément, le remplacement et la radiation des membres du CAUE comme défini sur le règlement intérieur.
- les délégations de pouvoir du Président données à un ou plusieurs membres du conseil d'administration et au directeur pour la gestion quotidienne de l'association.

Le conseil d'administration nomme le bureau qui comprend, le Président, deux vice-présidents, un secrétaire et le trésorier.

Le bureau règle les affaires courantes et prépare les réunions du conseil d'administration.

• **Pouvoirs du Président, du trésorier et du directeur** (en référence aux articles 11 et 12 des statuts)

Le Président représente l'association, tant en justice que dans tous les actes de la vie civile.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts et après accord du conseil d'administration exprimé par un vote, le président peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs membres du conseil d'administration et au directeur pour le bon fonctionnement de l'association.

Sous l'autorité du Président, **le directeur est le responsable opérationnel du fonctionnement général du CAUE en respect des statuts, du règlement intérieur en vigueur et des décisions prises par le Conseil d'Administration.** A ce titre il est notamment chargé :

- D'étudier, dans leur contenu et leur faisabilité, les programmes d'actions à proposer au conseil d'administration et d'établir les programmes, contrats, conventions, actes administratifs et les rapports d'activités.
- De préparer les ordres du jour, les séances et les procès-verbaux des séances de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau.
- De veiller à la bonne exécution des conventions de partenariat établies avec des organismes compétents et les collectivités territoriales.
- De préparer les contrats de travail des salariés et leurs avenants quand nécessaire.
- De négocier les modalités d'intervention des consultants externes et l'achat auprès de divers fournisseurs de services ou de produits dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

Le directeur a autorité sur l'ensemble du personnel de l'association. Le directeur rend compte au Président du CAUE, de l'ensemble de ses activités et de toutes difficultés rencontrées dans l'exercice de sa fonction.

Gestion des ressources financières :

Le président est l'ordonnateur des dépenses et du recouvrement des recettes du CAUE. Il procède à l'engagement des dépenses.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts et après accord du conseil d'administration exprimé par un vote, le président peut déléguer sa signature au directeur pour les actes administratifs et la gestion financière courante de l'association dans l'engagement des dépenses et leurs règlements dans la limite d'un plafond de 5 000 euros et ce, dans le cadre du budget validé par l'assemblée générale.

Le projet de budget est établi par le Directeur qui le soumet au trésorier et au Président. Le trésorier présente celui-ci au conseil d'administration.

Le directeur élabore un rapport semestriel financier commenté sur l'exécution du budget et les variations prévisionnelles connues au fur et à mesure de sa réalisation. Ce rapport est adressé par courrier aux membres du bureau. Le trésorier et le directeur assurent conjointement le suivi de l'exécution du budget voté par l'assemblée générale.

Le directeur prépare la clôture des comptes annuels de l'exercice. Ceux-ci sont ensuite soumis au commissaire aux comptes qui exerce sa mission de contrôle dans les conditions prévues par les normes et règles de sa profession. Le commissaire aux comptes communique les conclusions de son rapport d'audit à l'assemblée générale.

I-1-4 : Réunions 2011 des instances statutaires

En 2011, les instances statutaires se sont réunies à plusieurs reprises tout au long de l'année 2011 :

Conseil d'administration

- Le 17 janvier
- Le 11 mai
- Le 19 septembre
- Le 28 novembre

Bureau

- Le 25 mai
- Le 27 juin
- Le 12 septembre
- Le 14 novembre

Assemblée générale : le 26 septembre 2011

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.

I-2 ORIENTATIONS 2011- 2013 DU CAUE VALIDEES EN 2011

Les orientations 2011-2013 du CAUE du Morbihan peuvent être résumées en cinq objectifs :

- **Renforcer notre rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au moyen d'actions de sensibilisation élargie :**

- **développer un programme d'animation et de sensibilisation avec de nouveaux moyens** [expositions itinérantes, débats/rencontres, visites thématiques, évènementiels à créer]
- **promouvoir les ressources du CAUE notamment en milieu scolaire en lien avec le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP)**
- **développer l'information notamment via le site internet et mieux communiquer autour des actions et des missions remplies par le CAUE**

- **Développer, adapter et mieux communiquer notre mission de service public de conseil architectural auprès des particuliers :**

- **réorganiser les permanences de conseil architectural sur l'ensemble du territoire en optimisant la répartition géographique de nos permanences et en développant des sessions d'information et de sensibilisation collective.**
- **continuer l'accompagnement des services instructeurs (DDTM et Collectivités) en privilégiant le conseil uniquement sur les dossiers dits « sensibles »**

- **Etre force de proposition et anticiper la demande auprès des collectivités locales du Morbihan en renforçant et en structurant une collaboration avec les partenaires :**

- **répondre au plus près aux besoins formulés par les élus locaux et rendre plus lisible par une présence accrue et identifiée sur le terrain, les interventions du CAUE au niveau des territoires.**

- **développer la formation/sensibilisation auprès des décideurs (élus) et techniciens des collectivités (intercommunalités et communes) et promouvoir « le bon sens » dans l'action.**
- **lancer et mener la phase amont d'un appel à projets sur le renouvellement urbain « Construire le bourg sur le bourg » et initier 3 opérations exemplaires tous les 2 ans à compter de 2013.**

- **Renforcer les volets « gestion, bilan et prospective » au sein du CAUE**

- **gestion et suivi des temps de travail du personnel sur les actions menées**
- **gestion rigoureuse des ressources financières avec recherche de financements externes sur projets (Département, Région, Etat et fonds européens)**
- **indicateurs de résultats à définir et évaluation des actions dans une recherche d'efficience**

- **Réorganiser l'équipe du CAUE et le fonctionnement de la structure au regard des nouveaux objectifs affichés :**

- **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à mettre en place**
- **valeurs et culture « économique » à développer en interne**
- **clarification et formalisation des modes de fonctionnement interne**

I-3 L'ÉQUIPE AU 31 DECEMBRE 2011

Direction

Mauricette **GILLOURY**, géographe-urbaniste, ingénieur agronome

Chargés de missions

Brigitte **BASCOU-BRESCANE**, architecte conseiller

Jean-Marie **BRANELLEC**, architecte conseiller

Corine **GANIER**, géographe-urbaniste

Yannick **MAHE**, géographe-urbaniste

Michel **PARFAIT**, architecte conseiller

Alain **VALLIER**, paysagiste

Nolwenn **BOUILLAUD**, géomaticienne

Véronique **LE BARS**, chargée de mission architecture et urbanisme

Erell **MAGUER**, chargée de mission environnement

Damien **OGER**, chargé de mission patrimoine naturel et paysage

Heleen **STATIUS MULLER**, chargée de mission sensibilisation

Informatique, vidéo

Jean-Pierre **LE PRADO**, réalisateur vidéo

Laurent **LEREVEREND**, informaticien webmaster, administrateur réseau

Documentation

Nelly **BELLECC**, documentaliste

Nadège **BERNARD**, documentaliste

Administration

Laurence **RESNAIS**, secrétaire comptable

Annie **PAVOINE**, hôtesse d'accueil

Mouvements du personnel :

En 2011, trois ruptures conventionnelles de contrat de travail se sont concrétisées avec le départ de Gildas LE GALLIC, technicien informatique, le 13/10/2011, celui de Pascale LE BELLEC, secrétaire, le 31/12/2011 et enfin celui d'Alain VALLIER, le 6/01/2012.

Une procédure de recrutement a été lancée par ailleurs, début décembre 2011 pour le recrutement d'un responsable administratif et financier à mi-temps, effectif en février 2012 et celui de 2 architectes-urbanistes pour un équivalent temps plein de 1.8.

Formation, colloques et ateliers de réflexion suivis par le personnel en 2011 :

Formation continue	Durée: nombre de jours	Lieu	dates	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Formation à l'utilisation du logiciel de comptabilité "QUADRA"	1,5	Vannes	février et mars 2011	3+1	CEGID	1 jour: Laurence RESNAIS, Laurent LEREVEREND, M. GILLOURY; puis 0,5 jour Laurence RESNAIS
Les bases de la communication efficace	21,5	St NOLFF et Auray	mai & juin 2011	19	EMERGENCE	2,5 jours pour tout le personnel à l'exception de la direction
Réforme de la fiscalité	1	Paris	23-mai-11	2	FNCAUE	JM BRANELLEC, M. GILLOURY
Formation logiciel SKETCHUP	2	St Herblain	17 et 18 octobre	5	ENI-SERVICE	Michel PARFAIT, Jean-Marie BRANELLEC, Jean-Pierre Le Prado, Brigitte BASCOU BRESCANE, Véronique Le BARS
Etalement urbain: remettre les territoires en ordre de projet	2	Strasbourg	20 et 21 octobre	1	FNCAUE	Michel PARFAIT
Formation jurés de concours	1	Rennes	novembre 2011	1	CREPA Bretagne	Jean-Marie BRANELLEC
Formation InDESIGN, les fondamentaux	3	St Herblain	21, 22 et 23 novembre	3	ENI-SERVICE	Jean-Pierre LE PRADO, Damien OGER, Yannick MAHE, Corine GANIER
Formation InDESIGN, Maîtrise	2	St Herblain	28 et 29 novembre	5	ENI-SERVICE	Michel PARFAIT, Jean-Marie BRANELLEC, Jean-Pierre Le Prado, Brigitte BASCOU BRESCANE, Laurent LEREVEREND
Formation: Diagnostic de territoire et outils carto (conduite projet)	4	Montpellier	21/11 au 25/11	1	AgroParisTech	Nolwenn BOUILLAUD
Conduire une réunion	2	Vannes	8 & 9 décembre	4	Interpole Raisonances	Damien OGER, Brigitte BASCOU BRESCANE, Yannick MAHE, Corine GANIER
Développement PHP/OWASP sécurisé (développement informatique)	3	Paris	7,8 et 9 novembre 2011	1	SYSDREAM	Laurent LEREVEREND
WEB: comprendre et optimiser le référencement Web naturel	2	Nantes	5 et 6 décembre	1	ENI SERVICE, Nantes	Laurent LEREVEREND

Participation à des ateliers et colloques	Durée	Lieu	dates	Nbre de Salariés	Organisateur	Nom des salariés concernés
Conférence « Coopérer pour un Habitat durable et solidaire »,	1 jour	Lorient	15/01/2011	1	Groupement de Ressources Territoriales de l'Ouest GRT	Nolwenn Bouillaud
Conférence "Recréer la biodiversité en ville"	1 jour	Lanester	21/03/2011	2	Cap l'Orient	Damien OGER, Alain VALLIER
Agriculture et ville : un espace à partager	0,5 jour	Auray	20-avr-11	2	conférence des villes de Bretagne	Nolwenn Bouillaud, M. GILLOURY
Universités d'été de l'AUE: Ateliers et conférences sur le thème de la Concertation	3 jours	Pont du Gard	7,8 et 9 septembre	5	Union régionale des CAUE Languedoc Rousillon	C. GANIER, Y. MAHE, M. PARFAIT, J.M. BRANELLEC, M. GILLOURY
Conférences et ateliers sur outil SIG	2 jours	Versailles	5 et 6 octobre 2011	2	ESRI SIG	Nolwenn BOUILLAUD, Damien OGER
Atelier "Techniques et outils pour de nouveaux usages de consommation des ressources"	2h	Vannes	18/10/2011	1	Salon des Ecoterritoriales	Damien OGER
Atelier sur la gestion du cycle de vie complet des droits d'accès au Système d'Information (Outil SSO : Single Sign On)	2h30	Nantes	04 Octobre 2011	1	EVIDIAN	Laurent LEREVEREND

Période de professionnalisation	Durée en heures	Lieu	période	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Architecture, formation diplômante	552 heures	Nantes	septembre 2011 à juillet 2012; 2,5 jours par semaine	1	ENSA Nantes	Véronique LE BARS

Bilans de compétences	Durée en heures	Lieu	périodes	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Bilan individuel	24 heures	Vannes	mars à juin 2011	1	Interpole Raisonances	Heleen STATIUS MULLER
Bilan individuel	24 heures	Vannes	décembre 2011 - mars 2012	1	BLV CONSULTING	Nolwenn BOUILLAUD

pour mémoire : statuts du CAUE

Association de la loi de 1901

STATUTS

approuvés par l'Assemblée Générale Constitutive du 28 mai 1979, conformément au décret n°78.172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts-types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77.2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Association déclarée le 13/06/79 sous le n° 81-79. J.O. du 23/06/79
Modification du siège social déclarée le 24/06/94 sous le n° 1059. J.O. du 13/07/94
Siège social : Hôtel du Département, 2 rue Saint-Tropez - 56000 VANNES

TITRE Ier

But et composition de l'association

Article 1er - Il est créé entre les adhérents aux présents statuts, dans le département du MORBIHAN, une association dénommée «Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du MORBIHAN» dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Article 2 - Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire.(1)

Il est consulté avant toute demande de permis de construire par les maîtres d'ouvrage qui, en application des articles 4 et 5 de la loi n° 77.2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, n'ont pas fait appel à un architecte.(2)

Article 3 - Pour remplir ses missions, l'association met en œuvre les moyens qu'elle estime adaptés à la situation locale, notamment consultations, conférences, publications et documents audiovisuels, stages de formation et de perfectionnement. Elle peut établir avec tout organisme compétent, et notamment les organismes d'études créés par l'Etat et les collectivités locales, les modalités de coopération à ses missions. Elle peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Article 4 - La durée de l'association est illimitée. Son siège social est fixé : Hôtel du Département, 2 rue Saint-Tropez-56000 VANNES. Il peut être transféré par délibération de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 5 - L'association se compose des membres mentionnés à l'article 7 ci-dessous, de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

Les membres, à l'exception de ceux mentionnés aux 1°, 2°,3° et 4° de l'article 7 ci-dessous, sont agréés par le conseil d'administration.

Le montant des cotisations des membres actifs et bienfaiteurs est fixé chaque année par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration. La cotisation peut être rachetée par le versement d'une somme égale à au moins vingt fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie considérée.

Article 6 - Les membres de l'association, à l'exception de ceux mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 4° de l'article 7 ci-dessous, perdent leur qualité de membre :

1°) par la démission ;
2°) par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'administration, sauf recours à l'assemblée générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à présenter ses observations.

TITRE II

Administration et fonctionnement

Article 7 - Sont membres du conseil d'administration :

1°) Quatre représentants de l'Etat, à savoir :

- l'Architecte des Bâtiments de France,
- le Directeur Départemental de l'Équipement,
- le Directeur départemental de l'Agriculture,
- l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation.

2°) Six représentants des Collectivités Locales.

3°) Quatre représentants des professions concernées.

4°) Deux personnes qualifiées.

5°) Un représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, siégeant avec voix consultative.

6°) Six membres élus au scrutin secret par l'assemblée générale.

Le mandat des membres du conseil d'administration autres que les quatre représentants de l'Etat, siégeant en cette qualité, est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 8 - Les représentants des collectivités locales comprennent des élus municipaux désignés par le Conseil Général.(3)

Les représentants des professions concernées sont désignés par le Préfet après consultation des divers organismes professionnels concernés. Ces professions sont celles dont l'activité concerne le cadre de vie. Deux architectes au moins sont désignés à ce titre, dont un ayant une expérience en matière d'urbanisme.

Les personnes qualifiées sont des personnes dont les centres d'intérêts ou les travaux, soit à titre individuel, soit au sein d'associations ayant un caractère permanent et d'intérêt général (en particulier associations agréées en application du décret n° 77.760 du 7 juillet 1977), sont liés aux problèmes d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, ou qui représentent des activités sociales, familiales, culturelles, éducatives.... Elles sont choisies par le Préfet, après consultation, le cas échéant, des associations locales concernées.

Les représentants des collectivités locales et les représentants d'organisations professionnelles sont renouvelés à chaque élection municipale, cantonale ou professionnelle.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, notamment lorsqu'un membre perd la qualité en raison de laquelle il a été désigné, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est complété en utilisant le mode de désignation propre à chacun des membres qui doit être remplacé.

Article 9 - Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'association.

Il établit le règlement intérieur qui peut prévoir un bureau et qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il délibère sur la mise en œuvre du programme d'actions de l'association.

Il prépare le budget.

Article 10 - Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que cela est nécessaire, sur convocation du président ou sur demande du Préfet ou du tiers de ses membres.

Les convocations sont faites par écrit, huit jours avant la date de la réunion ; elles comportent l'indication de l'ordre du jour de la séance fixé par le président.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire à la validité des délibérations.(4)

Si le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué à nouveau à huit jours d'intervalle. Il peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites.

Il est tenu un procès-verbal des séances qui est adressé à tous les membres.

Les procès-verbaux sont signés par le président. Ils sont établis sans blanc ni rature sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Article 11 - Le président est élu au scrutin secret, parmi les représentants des collectivités locales, par le conseil d'administration. Il préside l'assemblée générale et le conseil d'administration. Un ou plusieurs vice-présidents sont élus dans les mêmes conditions.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il assure l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Il nomme aux emplois.

Article 12 - Le directeur est nommé par le président, avec l'accord du Préfet. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

Le directeur est responsable, sous l'autorité du président et dans le cadre des pouvoirs que celui-ci lui délègue, du bon fonctionnement de l'association. Il assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration.

Le directeur a autorité sur l'ensemble du personnel de l'association.

Article 13 - L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit sur convocation du président au moins une fois par an, ou à la demande d'un tiers des membres ou du Préfet.

L'ordre du jour est arrêté par le président.

Les convocations sont adressées par lettre au moins quinze jours avant la date de la réunion.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et à quinze jours d'intervalle ; elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'assemblée générale, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

L'assemblée générale est tenue d'examiner les points dont l'inscription à l'ordre du jour est demandée par le quart au moins des membres de l'assemblée.

L'assemblée générale délibère sur le programme d'actions de l'association, proposé par le conseil d'administration. Elle entend les rapports moraux et financiers qui établissent le

bilan de l'activité de l'association.

Elle approuve le règlement intérieur.

Elle vote le budget et approuve les comptes financiers.

TITRE III

Régime financier et comptable

Article 14 - Les ressources de l'association comprennent notamment :

1°) Les moyens financiers mis à sa disposition par l'Etat et les collectivités locales.

2°) Les contributions qui lui seraient apportées par les établissements publics et sociétés nationales ainsi que par toutes personnes publiques ou privées intéressées.

3°) Les cotisations des membres actifs et des membres bienfaiteurs.

4°) Le produit de la vente des biens, meubles et immeubles.

5°) Les revenus nets de ses biens, meubles et immeubles.

6°) Les dons et legs qui lui seraient faits.

Les dépenses de l'association comprennent les frais de fonctionnement et d'équipement.

Article 15 - Le budget doit être voté en équilibre. Il est soumis à l'approbation du Préfet. Les prévisions de dépenses doivent être conformes au but de l'association.

Article 16 - La comptabilité est tenue conformément au plan comptable général, sous réserve de l'adaptation qui en sera faite par instruction du ministre chargé de la culture.

Un agent comptable chargé de la tenue des comptes est désigné par le Préfet, après consultation du trésorier payeur général.

TITRE IV

Dispositions diverses

Article 17 - Obligations du personnel

Le personnel employé par l'association est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de ses missions, sous réserve des autorisations expresses que pourra lui accorder le président de l'association. Il ne peut exercer dans le département aucune activité personnelle concernant l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement, à l'exception des tâches d'enseignement et de formation permanente. En particulier, les membres du personnel qui ont la qualité d'architecte ne peuvent pas assurer dans le département les missions d'architecte définies à l'article 3 de la loi sur l'architecture.

Toutefois, pour le personnel employé à temps partiel effectuant dans un ou plusieurs arrondissements la mission mentionnée à l'alinéa 2 de l'article 4 et à l'alinéa 2 de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'incompatibilité peut être limitée au territoire dans lequel il intervient, tel qu'il est défini par le président de l'association.

- (1) *Cette disposition est devenue caduque en raison du transfert de compétences, notamment en urbanisme, induite par les lois de décentralisation, bien que le décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des C.A.U.E. n'ait pas été modifié.*
- (2) *Bien que cette disposition ait été différée par la loi n°79-16 du 3 janvier 1979, puis abrogée par la loi n°81-1153 du 29 décembre 1981, la rédaction du décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des C.A.U.E. n'ai pas été modifiée.*
- (3) *Selon la Fédération Nationale des C.A.U.E. cette disposition implique que les représentants des collectivités locales désignés par le Conseil Général doivent comprendre des élus municipaux, mais que tous les représentants des collectivités locales désignés par le Conseil Général ne sont pas tous nécessairement des élus municipaux.*
- (4) *Selon la Fédération Nationale des C.A.U.E., le quorum s'apprécie globalement et non pas collège par collège (art. 7-1,2,3,4,5,6 des statuts-types).
Il est à noter qu'il n'est a priori pas prévu de pouvoir ou de procuration pour la tenue des séances du conseil d'administration.*

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association créée en 1979 à l'initiative du Conseil Général. Le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE du Morbihan tire ses ressources d'une taxe départementale sur les permis de construire (la TDCAUE) et des cotisations des adhérents, auxquelles peuvent s'ajouter les subventions ou participations institutionnelles pour des projets particuliers.

Conformément à ses statuts, le CAUE oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- le conseil aux particuliers,
- le conseil aux collectivités,
- la sensibilisation, la formation et l'information du public

II-1 - LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

«Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemples :

- comment implanter une construction neuve dans son environnement,
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation,
- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet,
- comment comprendre le cadre réglementaire;

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuivent une mission d'intérêt général visant la qualité du cadre de vie. Situés en dehors de l'acte marchand, les conseils du CAUE aux particuliers sont gratuits.

Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2011 :

- Une permanence sur rendez-vous d'environ 2 jours par semaine a été ouverte au siège du CAUE.
- Une assistance architecturale pour des candidats constructeurs en amont du dépôt d'un dossier d'urbanisme, à la demande des communes.
- Apport de compétences sur les dossiers sensibles de permis de construire à la demande principalement des communes.
- Conseils auprès des particuliers, dans le cadre du partenariat avec le STAP.

En 2011, le CAUE du Morbihan a prodigué **680 conseils architecturaux et avis** sur dossiers transmis et répartis entre :

- 323 rendez-vous avec des particuliers, parfois accompagnés de leur maître d'œuvre,
- 171 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone,
- 186 avis émis sur des dossiers transmis en majorité (53%) par des communes, mais aussi à la demande de la DDTM 46% et occasionnellement par le STAP (2%).

Cette activité qui représente l'équivalent d'un mi-temps sur l'année (104 jours) présente une augmentation de 67% du nombre de dossiers traités par rapport à l'année 2010 qui en comptabilisait 406.

La nature des conseils fournis a concerné dans de mêmes proportions des projets de constructions neuves que les projets d'extensions et de réhabilitation :

Projets de constructions neuves	42%
projets de rénovation / extension	26%
projets d'extension	15%
Bâtiment annexe à l'habitation	3%
Bâtiments d'activités économiques	7%
Questions réglementaires et techniques	7%

76% des particuliers qui ont bénéficié d'un conseil, ont été dirigés vers le CAUE par une tierce personne, principalement pour un tiers des cas par les mairies ou pour un quart d'entre eux par des relations personnelles (DDTM pour 12%).

56% des porteurs de projet s'adressent au CAUE au stade de l'intention de projet, ce qui est important car le conseil est d'autant plus efficace qu'il intervient en amont de la réflexion. 11% des demandes concernent le projet au stade du permis de construire et 11% au stade du refus de permis ou de déclaration de travaux.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que 43 interventions ont concerné des bâtiments industriels, commerciaux ou encore d'activité agricole ou ostréicole.

A ces conseils architecturaux se sont ajoutés 11 conseils du paysagiste pour des projets de particuliers (contre 7 en 2010).

La consultance architecturale : une aide à la réflexion

D'une manière générale, il s'agit d'amener le candidat à la construction à développer une approche globale liée aux aspects environnementaux et bioclimatiques du projet. En effet, ce bon sens qui prévalait autrefois (le développement durable), lorsque l'on construisait dans une région dont on connaissait bien le climat, la géographie, tend à disparaître.

Aujourd'hui l'évolution des modes de vie, la mobilité des ménages, la rapidité avec laquelle il faut saisir l'opportunité d'acquérir tel terrain, tel bien immobilier font qu'il faut rapidement décider et ... réfléchir après !

• Conseils aux particuliers : aider, orienter, encourager

Dans le domaine des conseils aux particuliers, le CAUE aborde tous les problèmes, toutes les questions qui touchent à l'implantation, la conception ou la construction de la maison ou le rajout d'une annexe (garage, véranda...); mais aussi à la réhabilitation de logements, à la mise en valeur du patrimoine bâti, à l'insertion du projet dans le site environnant qu'il soit rural ou urbain.

Le CAUE peut aussi apporter son aide pour les formalités administratives. Le CAUE n'est pas là pour imposer une architecture, contrôler ou établir des projets mais pour aider et encourager les particuliers dans l'élaboration de leur projet de construction. Cela va du choix du terrain à l'implantation en passant par l'optimisation du plan pour gagner des mètres carrés, à la détection d'erreurs techniques.

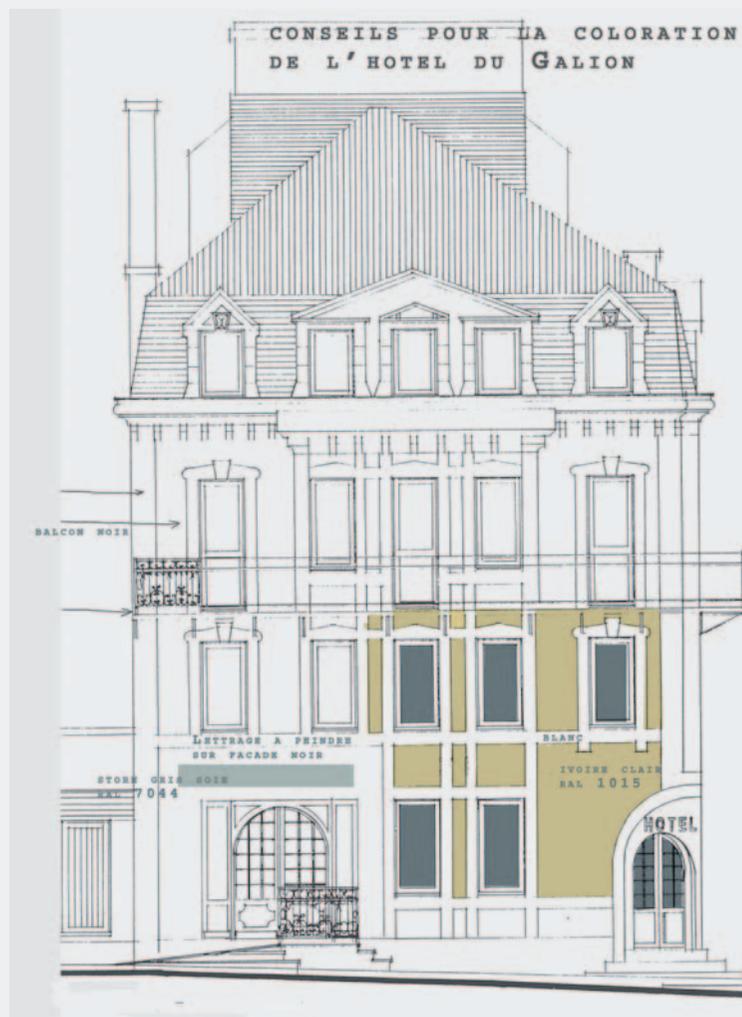
Le CAUE apporte également son conseil pour une coloration de façade, la construction d'un hangar artisanal ou pour faire accepter un projet plus audacieux, son rôle étant aussi de favoriser la création architecturale.

• A quel moment ?

Généralement les particuliers consultent soit au bon moment, soit trop tard. L'action du CAUE se situe en amont, avant que soit arrêté le dossier de permis de construire. L'idéal est de venir au stade de l'avant projet quand on peut encore intervenir pour modifier si le besoin s'en fait sentir, les plans ou les différentes options.

Lors d'une consultation, l'architecte conseil doit tout d'abord comprendre ce que souhaitent les gens et s'assurer que leur projet est bien réfléchi et qu'il correspond à une maison réellement faite pour eux, fonctionnelle et économique.

PALAIS - Conseils pour la coloration de l'immeuble de l'Hôtel Le Galion



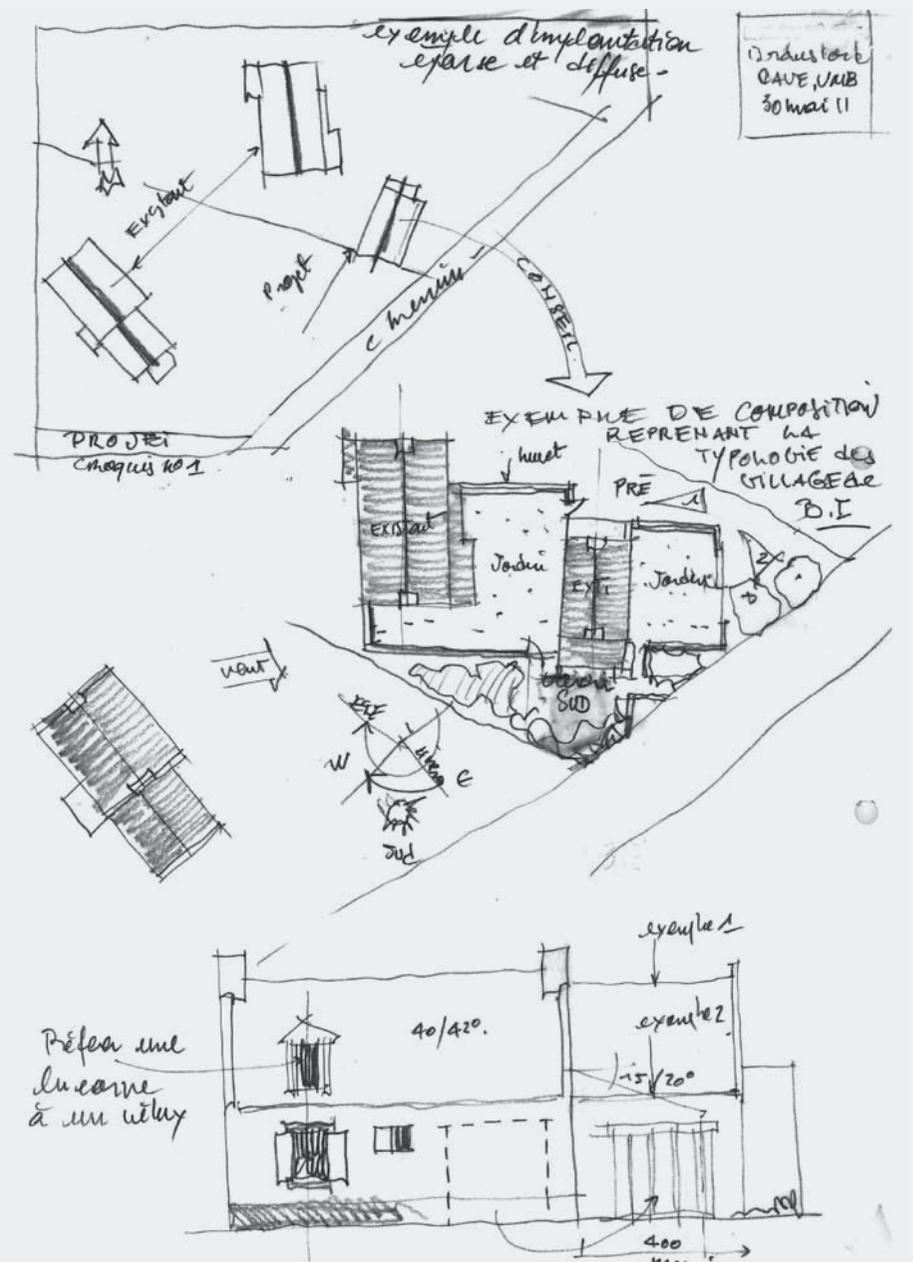
Conseils formulés par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan - Janvier 2011

Le projet propose d'implanter sur la parcelle une deuxième maison.

- 1 - Cette implantation, sans réflexion, ne prend pas en compte le bâti préexistant et a pour conséquence le mitage du paysage par des constructions diffuses et éparses.
- 2 - De surcroît la construction, implantée sur la limite de propriété propose un pignon Sud aveugle et obère ainsi la possibilité d'éclairer généreusement la pièce de vie principale : le salon.....

Le conseil oriente les propriétaires vers l'implantation de la deuxième maison en composant avec les masses bâties existantes.

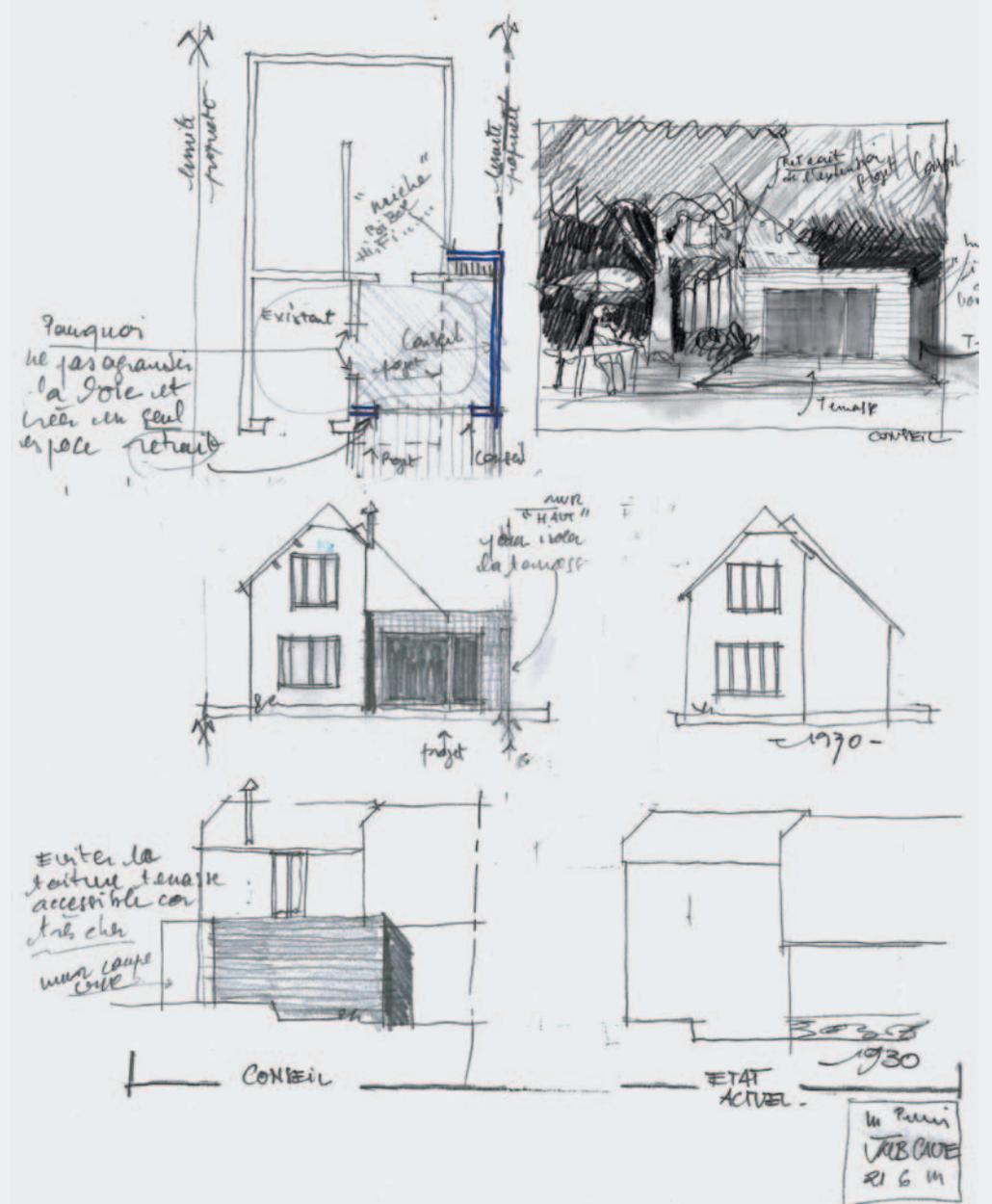
- 1 - La proposition s'inspire de la typologie des hameaux environnants. La nouvelle construction se compose avec la l'habitation existante, en parallèle, un dialogue entre deux est instaurée, les espaces sont structurés par des murets et déterminent des courées indépendantes à l'abri du vent et des regards.
- 2 - Le pignon Sud, désormais en retrait de la limite de propriété, permet la création d'une baie sur le salon ouvrant sur un jardin clos.
- 3 - Le rythme des percements est modifié en déplaçant le portail sur le volume secondaire.



Le conseil a porté sur l'extension d'une maison des années 30.

Le principe d'extension de la principale pièce de vie consiste en la création d'un volume simple, couvert en toit terrasse.

Le volume se glisse entre la maison et la limite de propriété, un mur « coupe vue » accompagne la terrasse et offre un espace extérieur d'intimité en prolongement du salon.



II-2 - LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »

Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

Les communes ou leurs groupements sont quotidiennement confrontés à des problématiques de développement, d'aménagement, de mise en valeur de leur territoire et se trouvent souvent démunis sur un plan technique pour faire face à ces questions.

Le rôle du CAUE consiste à accompagner les élus dans leurs démarches, de l'idée à la réalisation du projet. Le CAUE offre de manière spécifique une vision objective de professionnels de l'aménagement et permet aux élus de clarifier les enjeux et les orientations à prendre en amont de tout projet et ainsi de faciliter leur prise de décision politique.

Concernant, l'activité de conseil, les spécificités d'un CAUE sont :

- d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition de leurs projets de construction et d'aménagement,
- de privilégier une démarche pédagogique et la prise en compte d'un ensemble de critères qualitatifs dans le contexte spécifique du projet
- de clarifier les conditions de réussite du projet dans la phase pré opérationnelle
- d'offrir une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Les CAUE agissent en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Sur l'année 2011, le CAUE a été l'interlocuteur de 94 collectivités et groupements de communes et de trois syndicats intercommunaux. 40 études ont été réalisées d'une durée moyenne de 11 jours, 18 études commencées et 32 conseils ponctuels donnés.

Soulignons de plus que le CAUE a participé à 18 choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre, soit en prolongement d'une mission menée, soit dans le cadre d'un jury de concours.

Le volume de l'activité de conseil aux collectivités est globalement le même qu'en 2010 (48 études achevées, 3 commencées et 22 conseils ponctuels), tout en touchant un nombre plus important de collectivités (70 en 2010).

II.2.1 - LES CONSEILS PONCTUELS (32)

a) par nature

- 5 aides à la décision pour la réalisation d'équipements,
- 5 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines,
- 3 réflexions urbaines et paysagères,
- 16 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics,
- 3 médiations à la demande des communes,

b) par commune

Aide à la décision pour la réalisation d'équipements

Carentoir	Information sur la réglementation applicable aux cimetières
La Chapelle Caro	Projet d'école publique
Melrand	Implantation de toilettes publiques sur la place de l'église
Nostang	Réflexion sur le devenir du presbytère
Ploërdut	Réflexion sur une maison de santé communale

Médiation à la demande d'une commune

Allaire	Aménagement du secteur « Le petit bois »
Saint-Nolff	Projet de garage avec problème de litige avec le voisinage
Plouay	Implantation d'un logement de fonction à proximité du siège d'une exploitation, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la DDTM

Conseil préalable à l'aménagement d'extensions urbaines

Allaire	Réalisation du lotissement communal du Montgué
Caro	Projet de lotissement communal
Kervignac	Etude de faisabilité pour la création d'un lotissement artisanal
Monterrein	Réalisation d'un lotissement communal
Moustoir'Ac	Réalisation du lotissement du Pré Pont

Réflexion urbaine et paysagère globale

Carentoir	Réflexion sur le développement du bourg dans le cadre de la réunion au PLU.
Ploërmel	Mise en valeur du centre-ville « historique »
Plouhinec	Lancement du plan de référence sur le bourg

Conseil préalable à l'aménagement d'espaces publics

Branderion	Aménagement d'espaces publics
------------	-------------------------------

Bubry	Aménagement des espaces publics du bourg de Saint Yves
Carnac	Réflexion sur un programme de plantations et sur les arbres à préserver
Gestel	Aménagement d'un parcours de senteurs
Guéméné-sur-Scorf	Réflexion sur l'aménagement de la place du marché aux porcs, des abords et du site limitrophe de l'ancien hospice
l'Île d'Arz	Aménagement et mise en valeur des abords de la mairie
Le Palais	Réhabilitation du camping des Glacis en aire de stationnement
Neulliac	Réaménagement du parc communal après la construction du domicile partagé
Pleucadeuc	Cahier des charges pour l'entretien des espaces publics communaux
Ploemeur	Réflexion sur le secteur de la Ferme Gallo
Pont-Scorff	Plantation des abords du nouveau quartier en coeur de bourg
Pont-Scorff	Recomposition de la rue Général de Gaulle. Plantations dans les lotissements Keryaquel et Kerjean
Plougoumelen	Aménagement de la rue de Becquerel
Sainte-Hélène	Compensation de reboisement autour d'une zone de captage (SIAEP Hennebont - Port Louis)
Saint Jean la Poterie	Aménagement d'une cour à l'arrière de la mairie
Pontivy Communauté	Aménagement de sites et aires de service pour les camping-cars, schéma de bornes d'accueil

PLOEMEUR - Réflexion sur le secteur de la «Ferme Gallo»

La croissance démographique de Ploemeur s'est accompagnée d'un important développement urbain, sous la forme de secteurs pavillonnaires, de pôles commerciaux et d'activités, de voiries et d'espaces publics...

Aujourd'hui l'enjeu est de densifier, structurer et valoriser le tissu urbain ainsi créé. Le CAUE est sollicité afin d'apporter un regard et une réflexion sur l'un des secteurs concernés par cette démarche de renouvellement urbain, le secteur de la Ferme Gallo.

Un site présentant un intérêt particulier

Au-delà du caractère relatif des bâtiments présents sur le site, celui-ci présente l'intérêt de constituer une articulation entre les quartiers Sud et le centre ville, s'intégrant comme un prolongement du tissu urbain, mais enclavé entre différents secteurs juxtaposés : un pôle commercial, des zones d'habitat, des services et équipements.

Un projet à développer pour valoriser le site et structurer le tissu urbain

Les bâtiments de la Ferme Gallo donnent au site une image de lieu délaissé, renforcée par le manque de lisibilité des espaces publics les entourant et par une connexion urbaine et architecturale insuffisante avec les abords.

Pourtant, au-delà de sa situation même, le site présente des atouts, avec en particulier un chemin piétonnier agréable le longeant à l'Est, une cour offrant une certaine intimité, un espace de jeux de boules convivial et ouvert sur la ville.

Le CAUE a ainsi proposé des principes d'aménagement du site dans une perspective plus large de recomposition des espaces publics et de restitution d'un aspect plus urbain, à travers la structuration de véritables rues et la création d'un square. Les circulations douces sont renforcées, dans le prolongement du chemin existant, et la place de la voiture est redéfinie pour développer de réels espaces publics de rencontre.

Les propositions émises par le CAUE viennent abonder la réflexion des élus sur les différents enjeux de renouvellement urbain, comme sur l'îlot Saint Joseph pour lequel le CAUE a également apporté ses recommandations. Ce questionnement sur les modalités du renouvellement urbain a permis également d'enrichir les débats à l'occasion de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme.

OBJECTIF URBAIN GLOBAL

Ville passante ou juxtaposition de secteurs fermés ?

Au delà du noyau central de la ville, dense et organisé, différents systèmes cohabitent: les quartiers résidentiels- horizontaux et verticaux- les secteurs ou zones d'activités, artisanales, commerciales, tertiaires, de loisirs...

Ceux-ci se présentent davantage en secteurs «clos», monospécifiques dont le tissu urbain est peu attractif et souvent sans lecture claire.

La ville passante offre un meilleur équilibre, celui d'une mixité fonctionnelle et sociale, la proximité et les connexions.

Ce qui devrait faire la ville et son attrait : une densité non perçue comme contraignante, des espaces publics structurants et structurés: places et placettes, squares, mails plantés, axes et perspectives...

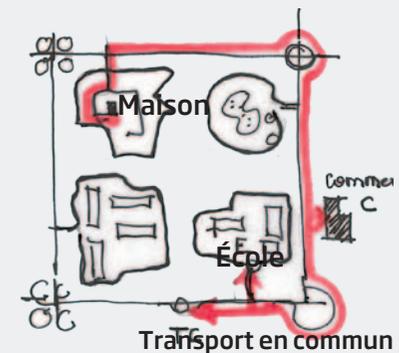
«Constituer un espace public continu, accessible, varié et partagé».

Ville passante



1- Ville ouverte, maillage, tout est accessible et offre davantage de lisibilité.

Ville secteurs

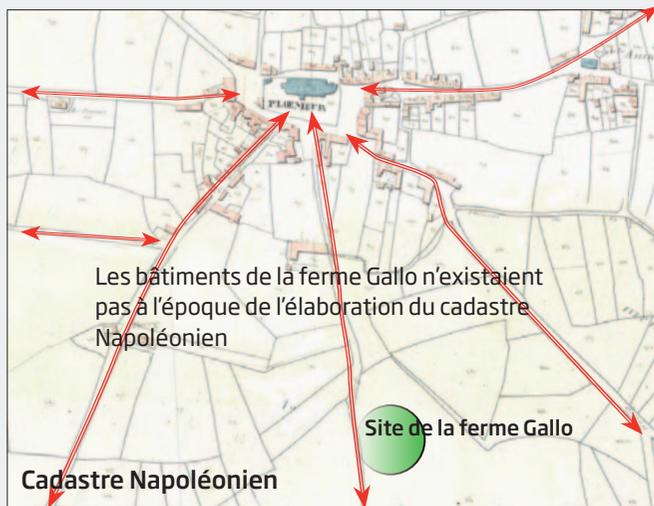


2- Secteurs enclavés, certes plus 'sécurisés' mais que l'on doit contourner.

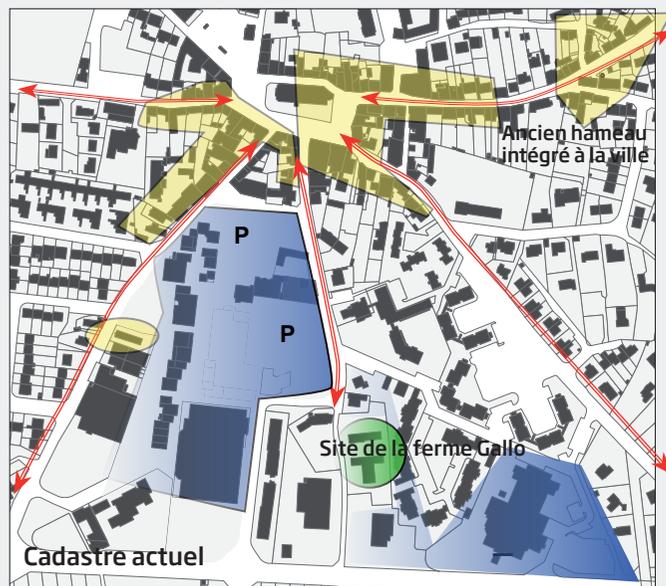
Croquis réalisé d'après 'La ville franchisée': formes et structures de la ville contemporaine. David Mangin.

PLOEMEUR - Réflexion sur le secteur de la «Ferme Gallo»

Évolution de l'urbanisation de Ploemeur



Le centre ville s'est étoffé et densifié, le développement du périurbain s'est intensifié, cependant sans prolonger le tissu existant. On retrouve le tracé des voies actuelles.



Les anciens bâtiments d'exploitation ne revêtent pas d'intérêt majeur sur le plan patrimonial, même s'ils ne sont pas dénués d'un certain caractère : leur démolition permettrait d'envisager une nouvelle organisation du bâti et des espaces publics. Il est néanmoins possible de proposer un projet intéressant en ne détruisant que la grange.



PRÉCONISATIONS- SCHÉMA DE PRINCIPE 1

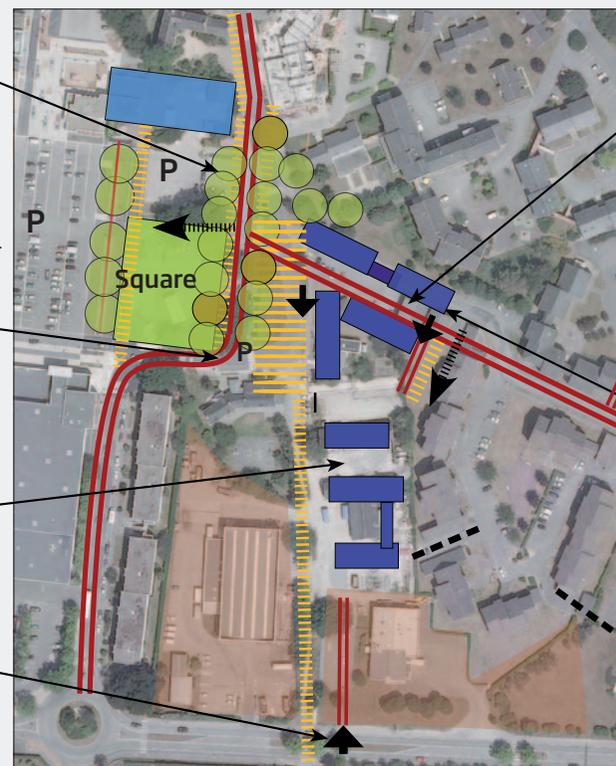
Mail planté.

Recomposition de la place de Bretagne.
Création d'espace vert.

Rue de Kervan à dévier vers l'ouest : axe redressé pour une meilleure lecture.
Gain de foncier qui offre la possibilité de créer un espace public au débouché du chemin.

Conserver le principe de cour, de lieux semi-privatifs ainsi que la succession de bâtiments orientés au Sud.

Réserver un accès véhicule par le nord et par le sud à l'îlot.



Rue de Saint Exupéry :
- Axe corrigé afin d'offrir une perspective visuelle, qui s'ouvre vers les quartiers Est. Son emprise est recalée plus au Sud et permet de dégager du foncier au Nord.

- Construction de maisons de ville et petits collectifs en front de voie de part et d'autre.

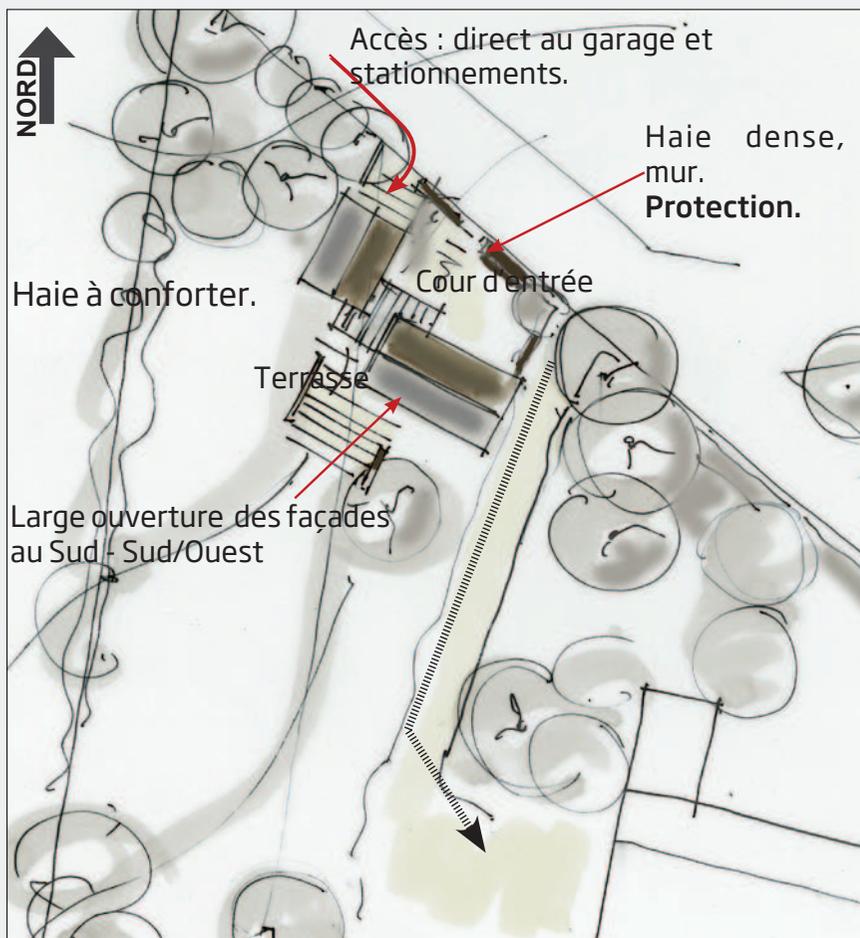
- Accès à créer
- Alternatives d'accès et de voies
- - - Liens à créer ou renforcer
- Espaces piétons
- Secteurs à requalifier
- Bâtiments

PLOUAY - Implantation d'un logement à proximité d'un siège d'exploitation agricole

La commune de Plouay a fait appel au CAUE afin de bénéficier de son expertise dans la recherche d'une réponse à un éleveur avicole qui souhaite construire un logement pour sa famille, à proximité immédiate des bâtiments d'activité de son exploitation. La Chambre d'agriculture et la DDTM ont été associées à la réflexion, afin d'identifier le lieu le plus adapté et les précautions à prendre pour assurer une intégration de la construction dans son environnement tout en offrant à la famille un cadre de vie agréable.

Un consensus s'étant dégagé sur le choix d'un terrain situé à l'entrée du hameau, l'analyse des contraintes et potentialités du site a permis au CAUE de proposer 3 plans de masse afin d'illustrer les réponses possibles en termes d'implantation du bâti et de composition.

Ces propositions ont été complétées par des recommandations sur l'aspect architectural, ainsi que sur les matériaux et végétaux pour l'aménagement des abords.



II.2.2 - AIDE AUX CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE A LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUES

Le CAUE est régulièrement invité à participer au choix de concepteurs, soit dans le prolongement de missions réalisées par le CAUE, soit dans le cadre de jurys de concours.

En 2011, le CAUE a participé à 12 choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre, suite à son intervention en amont sur différents projets.

Béganne	Conception de l'aménagement des espaces publics centraux (procédure adaptée)
Camors	Extension de l'école maternelle publique des Lutins (procédure adaptée)
Erdeven	Rénovation et extension de la mairie (concours)
Etel	Construction d'un groupe scolaire (procédure adaptée avec remise d'intentions architecturales)
Kergrist	Réhabilitation - extension de bâtiments communaux pour créer une salle des fêtes et une médiathèque (commission technique, comité de sélection, réunion du groupe de projet avec le candidat retenu)
La Croix Helléan	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (procédure adaptée)
La Vraie Croix	Réhabilitation et extension de l'ancien presbytère pour créer une médiathèque (procédure adaptée avec remise d'intentions architecturales)
Locoal Mendon	Réhabilitation et extension de la mairie (procédure adaptée avec remise d'intentions architecturales)
Nivillac	Construction de l'ensemble mairie-médiathèque - agence postale (concours)
Noyal-Muzillac	Réaménagement et extension de la mairie (concours)
Radenac	Réalisation d'un lotissement de 10 lots.
St-Allouestre	Conception d'un lotissement communal (procédure adaptée)

En 2011, les architectes du CAUE ont participé à 6 jurys de concours de maîtrise d'oeuvre pour des constructions en veillant tout particulièrement à mettre en avant la qualité architecturale et la pertinence des choix d'implantation et d'intégration du site.

Cap l'Orient Agglomération	Construction du pôle d'échanges multimodal de la gare de Lorient
Communauté de communes Arc Sud Bretagne	Création d'un office du tourisme à Damgan (procédure adaptée avec remise d'intentions architecturales)
Communauté de communes de Belle-Ile en Mer	Construction d'un centre de secours à Le Palais
Conseil général du Morbihan	Extension du musée du château de Suscinio
Hennebont Blavet Habitat	Conception et réalisation d'un ensemble de 40 logements locatifs sociaux collectifs cité Vaillant à Hennebont
Syndicat de traitement des déchets du Sud Est du Morbihan (SYSEM)	Construction du siège du syndicat à Vannes

II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES (40)

a) par nature

- 19 études d'aide à la décision pour la réalisation d'équipements
- 6 réflexions urbaines et paysagères
- 9 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 5 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 1 appui à l'élaboration de documents réglementaires

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Augan	Réflexion sur la réhabilitation et le devenir de plusieurs bâtiments communaux ainsi que des espaces publics associés
Brandivy	Extension - réhabilitation de l'école publique et aménagement de l'espace public attenant
Brech	Restructuration des espaces extérieurs et intérieurs de l'EHPAD « La Sagesse »
Colpo	Construction d'une salle polyvalente
Crac'h	Aménagement des espaces intérieurs et extérieurs de l'école publique des Deux Rivières
Etel	Construction d'un groupe scolaire
Guern	Réflexion globale sur les différents équipements communaux, la réalisation d'une salle multifonctions et l'acquisition du bâtiment de la communauté religieuse en centre bourg
l'Île d'Arz	Implantation d'un musée du patrimoine sur le site de la Grée
Le Palais	Réhabilitation et réaménagement de la mairie
Locoal Mendon	Réhabilitation et extension de la mairie
Ploemeur	Réflexion urbaine sur le secteur de l'îlot Saint Joseph et le devenir des bâtiments de l'ancienne école publique
Plougoumelen	Réalisation d'une nouvelle mairie : conseil pour la rénovation et/ou l'extension, pré-programmation pour une nouvelle construction
Plougoumelen	Réalisation d'une salle multisports avec dojo, aide au choix d'un programmiste

Pluneret	Requalification du complexe mairie - salle des fêtes
Pluneret	Aménagement des abords de la gare
Réguiny	Réflexion sur les équipements liés à l'enfance
Saint-Armel	Construction des ateliers techniques communaux
Saint-Vincent-sur-Oust	Construction d'une nouvelle mairie
Saint-Nolff	Extension du centre multi-accueil

Réflexions urbaines et paysagères

Caro	Diagnostic urbain
Josselin Communauté	Réflexion intercommunale sur le développement urbain : état des lieux (développement urbain, lotissements, logement locatif public, documents d'urbanisme et maîtrise foncière), recommandations et perspectives
Kerfourn	Confortation et revitalisation du centre bourg
Plouhinec	Etude urbanistique de la parcelle communale à l'entrée du bourg
Saint Jean la Poterie	Mise en place d'un programme de travaux d'entretien des espaces publics
Treffléan	Réflexion sur l'aménagement au Nord du bourg et l'extension du cimetière communal

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Carentoir	Réflexion globale sur les espaces publics du bourg
l'Île d'Arz	Aménagement du terre-plein portuaire de Kerolland
Le Guerno	Aménagement des abords du nouveau restaurant scolaire
Les Fougerêts	Aménagement de la place de la mairie, de l'esplanade commerciale et de logements adaptés en centre-bourg
Le Sourn	Aménagement des rues du Centenaire et des Rosiers
Malestroit	Aménagement de la zone de loisirs de la Daufresne
Malguénac	Réaménagement des abords de l'église
Moustoir'Ac	Aménagement du centre bourg, de la place de l'église, des abords et des connexions limitrophes
Muzillac	Réaménagement et mise en valeur du monument de Pont-Challand et du site

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Cléguérec	Ecoquartier au Clandy
Cruguel	Lotissement communal
Moustoir'Ac	Aménagement d'une Zone d'aménagement différé en centre-bourg, projet d'extension urbaine

Neulliac	Lotissement communal
Saint-Jean-la-Poterie	Orientations d'aménagement de deux zones NA

Aides à l'élaboration de documents réglementaires

La Croix-Helléan	Appui pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
------------------	--

BRECH - Restructuration des espaces extérieurs et intérieurs de l'EHPAD «La Sagesse»

L'EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) La Sagesse - La Chartreuse est situé sur la commune de Brech, mais fait toutefois partie du tissu péri-urbain de la ville d'Auray.

Les problématiques traitées

Dans le cadre de la négociation en 2011 d'une nouvelle convention tripartite entre l'EHPAD, le Conseil général du Morbihan et l'Agence régionale de santé, le CAUE a été sollicité afin de porter une réflexion préalable au projet d'amélioration des espaces extérieurs et intérieurs de l'établissement, avec les objectifs suivants :

- retrouver un lien fort entre les espaces intérieurs et les espaces extérieurs en offrant un accès sécurisant et des nouveaux lieux de convivialité ;
- améliorer la qualité des chambres et leurs interactions avec l'ensemble du site ;
- créer des espaces de convivialité et de rencontre à proximité des chambres ;
- établir une cohérence spatiale entre les différents projets et notamment les projets de jardins portés par l'association «Atouts patrimoines», ainsi que la restauration des cellules des Chartreux ;
- établir et gérer l'ouverture au public d'une partie du site pour les jardins partagés et médicinaux, tout en préservant des limites claires avec l'EHPAD et les autres fonctions du site.



1) *Périmètre du projet global d'aménagement paysager du site à lancer.*

2) *Restructuration de l'organisation des fonctions de l'EHPAD.*

3) *Encadrement et coordination des projets de jardins, en lien avec la réhabilitation des bâtiments, et la gestion des accès et stationnements.*

4) *Plan d'ensemble d'aménagement.*

5) *Impact à mesurer des enjeux territoriaux et de la nouvelle gare TGV.*

L'élargissement du périmètre de la réflexion au-delà de l'enceinte des murs de l'établissement a permis de faire émerger des objectifs et des enjeux à l'échelle globale.

Une approche globale indispensable

L'approche urbaine et paysagère du site et l'analyse de l'organisation des espaces tant extérieurs qu'intérieurs ont permis de faire émerger des enjeux et des objectifs d'aménagement à une échelle globale. Elle a également conduit à introduire la nécessité d'une démarche de programmation architecturale et urbaine pour définir un plan d'aménagement d'ensemble assurant la cohérence des projets pouvant concerner le site ou influencer celui-ci.

Des propositions d'actions

Des actions, déclinant cette approche globale, ont été proposées concernant à la fois les espaces extérieurs (parc et jardins), le bâtiment (scénarios de réorganisation et d'extensions), ainsi que la gestion des accès et des limites.

Un travail particulier a été mené sur les possibilités de réorganisation des espaces intérieurs, permettant d'offrir des espaces de vie agréables et fonctionnels tout en mettant en valeur la qualité patrimoniale des lieux, à travers une vision évolutive contribuant à l'inscrire dans l'avenir.

Ce travail constitue une première approche, ayant enrichi la réflexion, qui devra être complétée par une mission de programmation ; celle-ci permettra de réaliser une analyse plus fine des besoins et un recueil exhaustif des données, nécessaires aux concepteurs pour élaborer leur projet.

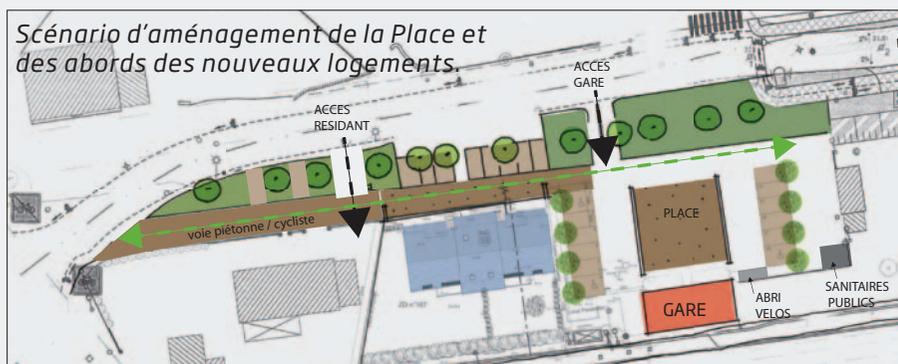
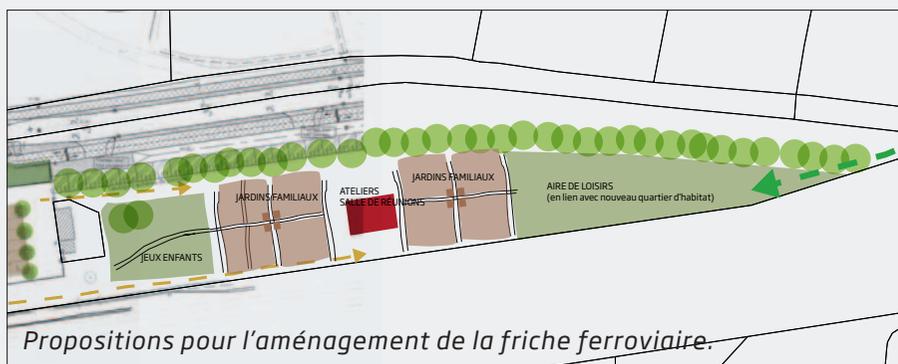
PLUNERET - Aménagement du secteur de la Gare

Dans le cadre de ses réflexions sur le développement urbain de la commune, la municipalité de Pluneret a sollicité le CAUE afin de mener une réflexion sur l'aménagement possible du secteur de la gare Sainte-Anne.

Il s'agissait d'envisager les moyens de faire coexister sur ce secteur, dans le respect de la dimension historique et culturelle de ce site, le fonctionnement d'une halte ferroviaire (offrant une quinzaine d'arrêts quotidiens de trains en direction de Vannes ou de Lorient) et un contexte urbain en développement.

Le contexte de la réflexion

Le site étudié revêt une identité particulière du fait de la présence de la gare Sainte Anne, qui a depuis 1862 accueilli un grand nombre de pèlerins et de visiteurs à destination de Sainte-Anne d'Auray, commune voisine qui faisait partie de Pluneret jusqu'en 1950. Cette gare étant devenue une simple halte ferroviaire, la commune a réaménagé le bâtiment et son annexe en plusieurs logements locatifs.



Des espaces à requalifier tout en tenant compte des problématiques de circulation et de stationnement.

Deux projets sont également en cours, qui vont notamment modifier la physionomie des lieux et doivent être pris en compte dans la réflexion : la réalisation d'un petit collectif de logement par le Foyer d'Armor, ainsi que la réalisation d'une voie d'accès à un nouveau lotissement communal, situé à l'Est.

Faire émerger des enjeux et des propositions d'aménagement

Sur la base de l'analyse urbaine, paysagère et fonctionnelle du site, des orientations d'aménagement ont été proposées aux élus de Pluneret pour la place de la gare, la friche ferroviaire attenante mais également l'interface entre la rue et le futur petit collectif de logements, en intégrant notamment les problématiques de stationnement et de circulations automobiles mais aussi cyclistes et piétonnes.

Ce travail du CAUE, remis en septembre 2011, a permis d'alimenter la réflexion des élus sur ce projet.

Il a servi de base au lancement par la commune, au printemps 2012, d'une procédure de désignation d'un concepteur pour l'aménagement de ces espaces publics aux abords de bâtiments patrimoniaux..



Un patrimoine à remettre en valeur

PLOUGOMELEN - Réflexions préalables au réaménagement de la mairie

Soucieuse d'offrir à ses administrés une qualité d'accueil et de services renforcés, la municipalité de Plougoumelen souhaite réaliser des travaux de réaménagement intérieur de la mairie.

En effet, dans sa configuration actuelle, la mairie datant du milieu des années 1960, la surface ainsi que la distribution intérieure se révèlent inadaptées pour permettre au personnel communal et aux élus de faire face à l'accroissement des tâches et des services à offrir aux habitants.

Première approche sur l'agrandissement de la salle du conseil municipal

Les élus projetaient en priorité d'agrandir la salle du conseil municipal, située au rez-de-chaussée. Le CAUE a réalisé une première approche de faisabilité de cette opération en ayant étudié plusieurs scénarii de modifications de cloisonnement, d'extension et/ou de délocalisation de la salle du conseil municipal.

Le transfert de la salle du conseil municipal dans les locaux de l'ancienne école communale, en réhabilitant une ancienne salle de classe, fait également l'objet d'une hypothèse de travail, permettant de répondre à moindre coût à plusieurs préoccupations des élus.

Proposition d'une démarche plus globale

Le CAUE a mis en évidence la nécessité d'élargir la réflexion à des questions patrimoniales, urbaines et paysagères se posant à une échelle plus large. Afin de répondre à ces préoccupations, le CAUE a proposé que soit construite une nouvelle mairie en centre bourg, sur le site du terrain de l'école tout en conservant le bâtiment existant.

Un outil d'aide à la décision

Ce travail mené par le CAUE a permis d'aider les élus à préciser leurs besoins et à approcher l'importance des travaux à réaliser, avec une analyse incluant notamment un approche fonctionnelle et quantitative des espaces, ainsi qu'une approche sommaire du coût prévisionnel des travaux pour la réalisation d'une nouvelle mairie.

La réflexion sur la construction d'une nouvelle mairie s'articule avec la nécessité de mettre en place un projet urbain intégrant la requalification des espaces publics, d'une part avec la création d'une nouvelle place mettant en scène le nouvel équipement et d'autre part la réhabilitation de la place de la mairie actuelle, en valorisant les éléments de patrimoine constitués par l'église.

Remise du dossier en Mairie Avril 2011.

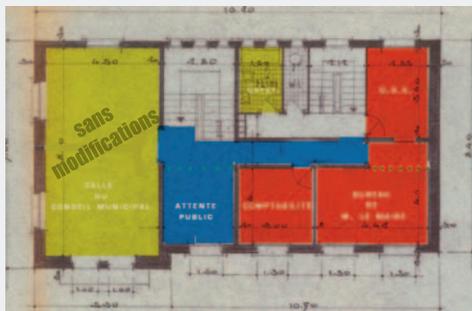
La réflexion a été présentée en conseil municipal le 27 Mars 2012.

Un entretien avec trois équipes d'architecte s'est déroulé en Mairie le 25 Avril 2012.

L'agence « ATOME » A. Mettelet Arc a été retenue le 27 Avril 2012.

Le permis de construire doit être déposé en Septembre 2012.

L'ouverture au public est prévue pour Juin 2013.

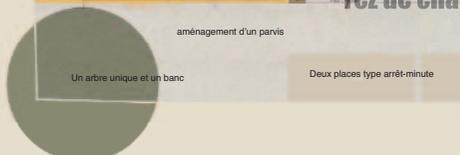


étage

- Avantages:**
- La Mairie offre une façade relookée, sans pour autant changer de lieu.
 - Sur l'emprise de l'ancien sanitaire et dans le prolongement du jardin situé en façade ouest construction d'une extension, à r.d.c. d'environ 30 m².
 - La création d'un nouvel accès située sur le pignon Sud permet de desservir, de plain-pied la Mairie et autorise l'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite.
 - Travaux à « minima » permettant de réinvestir les locaux de la poste
- Inconvénients :**
- Extension : Le gain de surface permet d'envisager, l'équivalent de deux à trois bureaux, accessible depuis le secrétariat ou directement depuis le hall d'entrée, mais la largeur de l'extension est réduite à 4,00 m.
- Malgré la création de bureaux, il n'y a pas de changement fondamental et la salle du conseil reste dans la même configuration.



rez de chaussée



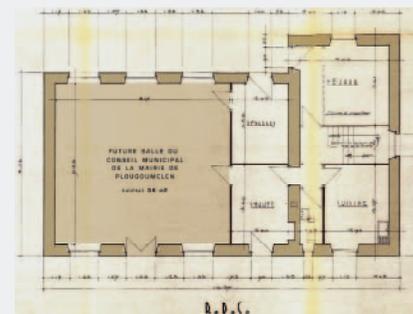
situation



enjeux urbains



emprise du projet.



Ecole : etat des lieux.



REGUINY - Réflexion sur les équipements liés à l'enfance

La commune de Régigny a sollicité le CAUE courant février 2011 car elle s'interrogeait sur le niveau d'équipement à proposer pour satisfaire les besoins de ses habitants, notamment par rapport à l'enfance et la petite enfance (accueil petite enfance, garderie périscolaire, restaurant scolaire, CLSH, locaux destinés aux adolescents, etc.).

Le contexte de la réflexion

Dans le cadre de sa mission de conseil, le CAUE s'est attaché à appréhender de façon globale les besoins liés à la petite enfance et à l'enfance tout en prenant en considération les orientations définies à l'échelon communautaire. En effet, la petite enfance est une compétence de Pontivy Communauté depuis juillet 2011. Parallèlement à la problématique sur les équipements publics, le CAUE a soulevé l'intérêt de restructurer et requalifier un espace central, la Place de Cuy, en vue de conforter le centre-bourg et y développer le pôle d'équipements destiné à l'enfance.

Une approche à la fois architecturale et urbaine

Le CAUE s'est attaché au travers du diagnostic à évaluer sommairement les besoins selon le type d'équipement, à appréhender les dysfonctionnements mais aussi les potentialités des bâtiments existants. Suite à ce travail d'analyse, une pré-programmation architecturale et une approche à la fois fonctionnelle et organisationnelle ont été définies pour les équipements, soit en termes d'évolution (réorganisation, réaffectation, extension) soit en termes de création.

La dimension urbaine a été intégrée à travers l'aménagement de la Place de Cuy où une opération de requalification et de renouvellement urbain pourrait être programmée lors de l'aménagement du pôle enfance.

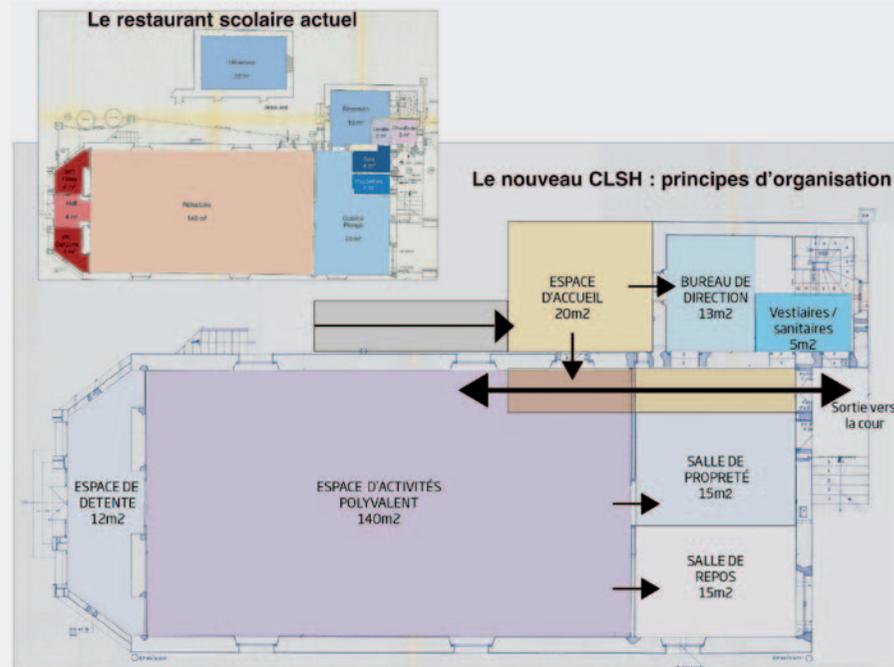
Un outil d'aide à la décision

Le dossier réalisé par le CAUE constitue un outil d'aide à la décision pour les élus réginois leur permettant :

- d'engager le dialogue avec les différents partenaires concernés, par exemple Pontivy Communauté pour la petite enfance,
- d'appréhender la faisabilité des différents projets,
- de définir des arbitrages et d'arrêter des choix par rapport à certaines priorités et aux moyens financiers existants et à venir, en vue d'établir un phasage dans le temps.

Présentée en conseil municipal, le 7 décembre 2011, les élus ont validé les conclusions de l'étude que ce soit pour la réalisation ou restructuration d'équipements pour l'enfance ou pour la confortation du centre-bourg et notamment la requalification urbaine de la Place de Cuy.

La collectivité se donne le temps de la réflexion notamment sur la façon de poursuivre la démarche et sur les priorités à donner quant aux équipements à réaliser.



Le réaménagement du restaurant scolaire actuel a été proposé pour accueillir le CLSH et la garderie périscolaire.



La réhabilitation et la construction de bâtiments, jointe à une requalification des espaces publics, serait une occasion d'exploiter, de structurer et de valoriser la Place de Cuy, dans une optique de renouvellement urbain.

KERFOURN - Confortation et revitalisation du centre bourg

Une problématique initiale élargie

La commune de Kerfourn a contacté le CAUE fin 2010 pour la conseiller quant à la requalification de la place de l'église et ses abords. Suite à une première rencontre avec les élus et une visite sur le terrain, le principal constat fait par le CAUE porte sur la forte dévitalisation du centre-bourg (espaces publics de piètre qualité, parc immobilier pour partie en déshérence, un appareil commercial déclinant, etc.) concurrencé par les extensions urbaines en périphérie.

Dans le cadre de sa mission de conseil, le CAUE a proposé une méthodologie d'intervention portant évidemment sur la problématique des espaces publics mais intégrant également les thèmes du renouvellement urbain et de reconquête des zones péri-centrales délaissées.

Des enjeux essentiels mis en évidence

Un diagnostic a d'abord été réalisé mettant en évidence de nombreux dysfonctionnements (étalement urbain, surconsommation d'espace, mauvais état du bâti ancien, espaces publics dégradés, etc.). Des enjeux de développement ont ensuite été définis visant à la revitalisation du centre-bourg :

- requalification des espaces publics (accessibilité, sécurité, embellissement paysager),
- reconquête du parc immobilier par des opérations de renouvellement urbain,
- définition de grands principes d'aménagement et d'organisation sur des zones délaissées (friches agricoles),

le tout dans un objectif de développement durable.

Une réflexion d'ensemble nécessaire

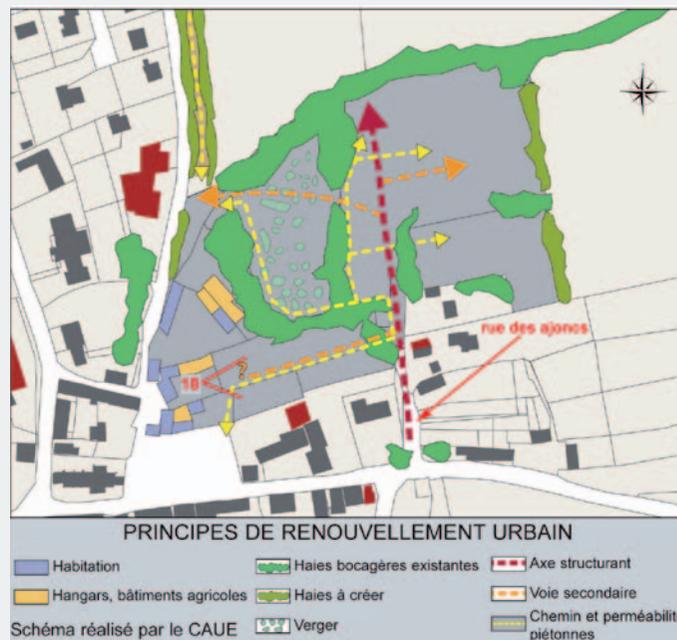
A l'issue de cette réflexion, le CAUE a préconisé à la commune de Kerfourn d'engager une réflexion urbaine sur l'ensemble de l'agglomération mais ciblée sur la confortation du centre-bourg par la mise en œuvre d'un plan de référence. Ce document constituerait pour les élus un outil d'aide à la décision pour reconquérir et conforter le centre-bourg de Kerfourn.

Présentée le 10 mars 2011, la préconisation du CAUE a été validée et approuvée par le Conseil municipal.

Une délibération a été votée à l'unanimité pour que la réalisation d'un plan de référence soit inscrite au budget 2012 de la commune.



La présence de bâtiments vacants, vétustes voire très dégradés donne au centre bourg une image peu attrayante.



Sur chacun des secteurs étudiés, le CAUE propose à titre indicatif des principes d'aménagement qui devront être affinés et complétés dans le cadre des études pré-opérationnelles.

Le CAUE a par conséquent poursuivi sa mission d'accompagnement pour le lancement et l'élaboration d'un plan de référence.

Son soutien a consisté en la rédaction d'un cahier des charges, d'un règlement de consultation et d'un avis d'appel public à candidature. La sélection du bureau d'études chargé d'élaborer le plan de référence se fera courant 2012.

JOSSELIN COMMUNAUTE - Réflexion intercommunale sur le développement urbain

Dans le prolongement de son P.L.H., Josselin Communauté (12 communes) a souhaité associer le CAUE à la mise en œuvre de sa politique de l'habitat sur deux axes prioritaires :

- d'une part la réalisation de lotissements qualitatifs et économes en espace,
- d'autre part la production de logements sociaux qualitatifs.

Le CAUE a proposé d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur projet dès la phase amont, en élaborant des recommandations en matière d'aménagement et de constructions.

Une phase préalable : la réflexion intercommunale

Afin d'étayer sa réflexion et de proposer des recommandations en adéquation avec le contexte local, cette phase d'accompagnement a été précédée par une réflexion intercommunale sur les 12 communes de Josselin Communauté. Cette réflexion a pour but de mieux appréhender le développement urbain sur ce territoire, notamment la production de lotissements et de logements sociaux, ainsi que les documents d'urbanisme.

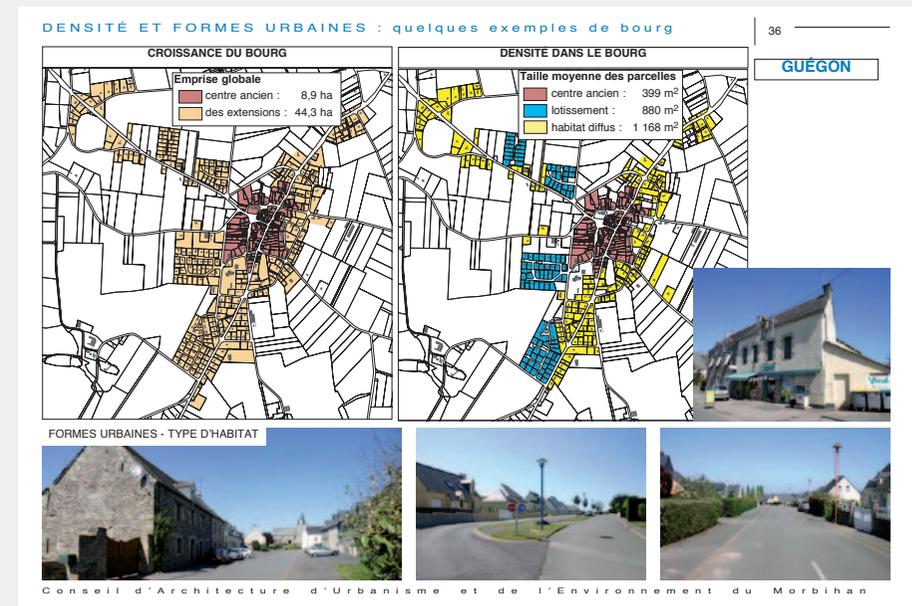
Ce travail s'est déroulé sur 9 mois (mars à novembre 2011) avec une phase d'enquête auprès des élus, de repérage sur le terrain et ensuite d'une restitution en atelier avec les élus pour favoriser les échanges sur les éléments de diagnostic et les pistes d'action.

Cette réflexion s'est déroulée en 3 étapes :

- *Phase 1 : Diagnostic du développement urbain, et des lotissements.*
Cette analyse s'est appuyée sur des données statistiques mais également sur une analyse critique des opérations de lotissement d'un point de vue de la conception et des aménagements réalisés.
- *Phase 2 : Le logement locatif public, les documents d'urbanisme et la maîtrise foncière.*
Une analyse détaillée des opérations de logements locatifs a été réalisée d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Un état des lieux des documents d'urbanisme a permis de montrer les atouts et faiblesses de chaque type de documents (carte communale, Plan local d'urbanisme), les insuffisances de ces documents pour orienter le développement et l'importance de leur qualité pour permettre aux élus d'agir et de maîtriser le développement de leur commune.

- *Phase 3 : Synthèse et recommandations*
Suite au diagnostic, des recommandations méthodologiques et opérationnelles ont été proposées.

Le diagnostic a permis d'avoir une vision intercommunale et de dégager les principaux enjeux à prendre en compte en amont dans les documents d'urbanisme et à travers la mise en œuvre d'une politique concertée entre les communes.



Le travail cartographique associé à un repérage de terrain a permis de mettre en évidence à l'échelle de ce bourg la rupture entre le tissu urbain ancien et les extensions pavillonnaires.

JOSSELIN COMMUNAUTE - Réflexion intercommunale sur le développement urbain

Des propositions d'actions intercommunales et communales

Des propositions d'actions ont été définies à l'échelle intercommunale et communale :

- Promouvoir des réflexions prospectives sur le développement urbain (cf : plan de référence) et se doter des documents d'urbanisme adaptés.
- Réviser le PLH, en intégrant les problématiques de la vacance des logements dans les centres-bourg, de l'étalement urbain...
- Réinvestir les centres-bourg : réhabilitation du bâti ancien, densification des dents creuses, revitalisation des commerces...
- Aider les communes à maîtriser le foncier (information sur les outils, convention avec l'EPF...)
- Gérer de façon concertée la production de lotissements (éviter la concurrence entre les communes : répartition équilibrée sur le territoire, harmonisation des prix...)
- Gérer la production de logements locatifs publics (développement de l'offre, répartition équilibrée et concertée...)
- Favoriser la qualité des opérations de lotissements, de logements locatifs (accompagnement en amont des projets par le CAUE, recours à des équipes pluridisciplinaires de concepteurs...)

Ces propositions ont été débattues en comité de pilotage le 25 octobre et présentées en conseil communautaire le 17 novembre 2011.

Le travail du CAUE a permis de sensibiliser les élus du territoire et particulièrement les maires et membres de la commission aménagement de l'espace de Josselin Communauté, aux enjeux liés à leur développement urbain et plus spécifiquement aux enjeux de qualité urbaine, paysagère et environnementale des opérations de lotissements et logements locatifs publics. Cette étude alimentera la réflexion dans le cadre de la future révision du P.L.H. qui sera lancé au printemps 2012.

Il a permis aussi de mieux faire connaître le CAUE, nos modalités d'intervention auprès des communes et notre utilité pour les accompagner dans leurs différents projets. Certaines communes ont d'ailleurs fait appel au CAUE pour les conseiller dans la mise en œuvre de leur projet :

- Cruguel pour la réalisation d'un plan de développement et des conseils sur un projet de lotissement communal,
- La Croix-Helléan pour l'accompagnement sur l'élaboration d'un P.L.U.,
- Guillac, pour la réalisation d'un plan de référence sur le bourg
- St Servant sur Oust, pour la densification du centre-bourg (urbanisation de dents creuses).

La commune de Josselin a d'ailleurs été choisie, par l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) de Bretagne, pour une démarche expérimentale sur la revitalisation des centres-bourgs. Le CAUE participe au comité technique de suivi de cette démarche. Cette démarche expérimentale pourra ensuite être utile comme « référence » dans d'autres communes du territoire et même du département.



CARENTOIR - Réflexion globale sur les espaces publics du bourg

Les élus de Carentoir ont sollicité les conseils du CAUE dans le cadre de leur réflexion sur l'aménagement de la rue de Bourrienne, l'une des principales rues du bourg en direction de La Gacilly, afin de répondre à des problématiques de manque de stationnements, de vitesse excessive de certains véhicules ou encore de largeurs de trottoirs parfois insuffisantes.

Les premiers échanges ont fait émerger des dysfonctionnements liés à l'aménagement actuel de la voirie dans les rues adjacentes à la rue de Bourrienne ; il est donc apparu nécessaire d'élargir le périmètre de l'étude, afin de porter un regard global sur l'ensemble des espaces publics du bourg. Cette réflexion a permis de mieux cerner les besoins, de repérer les différents flux de circulation et d'identifier les secteurs sensibles (écoles, commerces, ...) pour un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Des enjeux urbains et paysagers

Le diagnostic des espaces publics réalisé par le CAUE s'est appuyé sur le repérage des rues et places considérées, tout en tenant compte des orientations d'évolution du bourg, traduites en particulier dans le PLU, et en cherchant à favoriser les circulations piétonnes et cyclistes.

L'un des dysfonctionnements fréquemment rencontré est la largeur insuffisante des trottoirs, au regard des normes d'accessibilité imposant 1,40 m minimum pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

Ce travail a permis de mettre en évidence des enjeux urbains et paysagers à prendre en compte pour améliorer la qualité de ces espaces.

Des propositions adaptées à chaque séquence

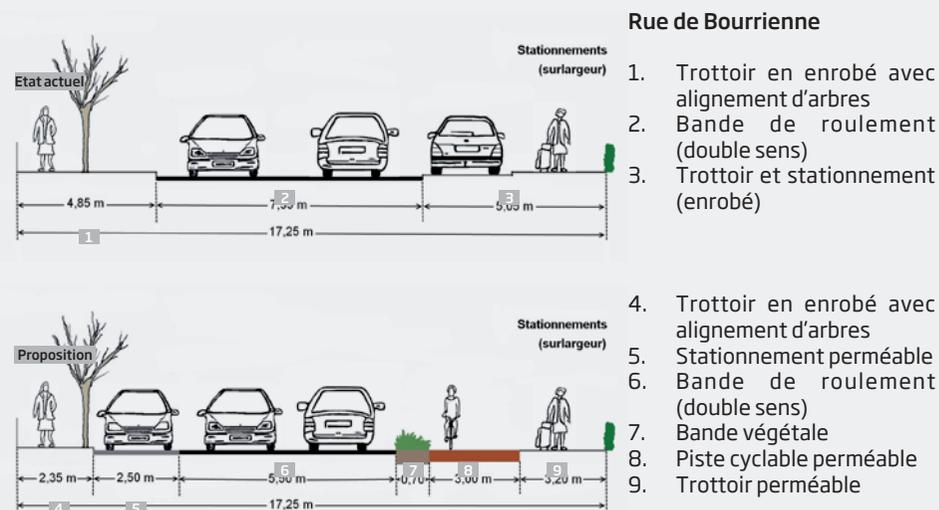
Afin de mettre à la disposition des élus un outil pratique d'aide à la décision, des préconisations ont été émises, à l'aide de profils, pour l'aménagement de certaines rues, dans un souci de cohérence des différentes interventions proposées.

Quelques photographies de référence viennent illustrer le propos et donner des exemples de réponses aux besoins en matière de traitement des cheminements piétons et pistes cyclables, de plantation d'arbres d'alignement et de choix de revêtements de sols.

La commune de Carentoir dispose ainsi désormais d'un outil d'aide à la décision afin de définir la priorisation et le phasage dans le temps de ses interventions, et de donner de premiers éléments de cadrage au maître d'oeuvre qui travaillera sur le projet.



A Carentoir comme dans de nombreux bourgs morbihannais, les rues gardent un caractère très routier : la place de la voiture y est prépondérante et les espaces publics sont souvent peu propices aux rencontres et à la convivialité.



Les recommandations émises par le CAUE donnent aux élus des pistes d'actions pour limiter la vitesse des véhicules, offrir des cheminements piétons et cyclistes sécurisés, pour limiter les revêtements imperméables, choisir la végétalisation adaptée à chaque contexte, adapter l'offre de stationnement...

ILE D'ARZ - Conseils pour la requalification des abords de la mairie

L'ancien logis du prieur est bâti au Sud de l'église. Le bâtiment est un corps de logis à étage et combles flanqué de deux pavillons. La toiture à pan coupé, les lucarnes classiques à fronton, l'escalier à double volée sont autant d'éléments qui confèrent à l'ensemble un caractère affirmé et une allure de manoir. Le site en surplomb d'un pré domine largement le paysage et offre des vues lointaines sur les îles du golfe et la presqu'île de Rhuys.

Siège du pouvoir religieux, le prieuré sécularisé pendant la révolution est devenu depuis peu la Mairie - école de l'île d'Arz. La façade ainsi que la toiture ont fait l'objet d'une inscription à l'inventaire depuis le 7 Janvier 1979. La commune accompagnée par les services de l'architecte des bâtiments de France ont réalisé de nombreux travaux d'entretien et de restauration de cet élément emblématique du patrimoine de l'île des capitaines.

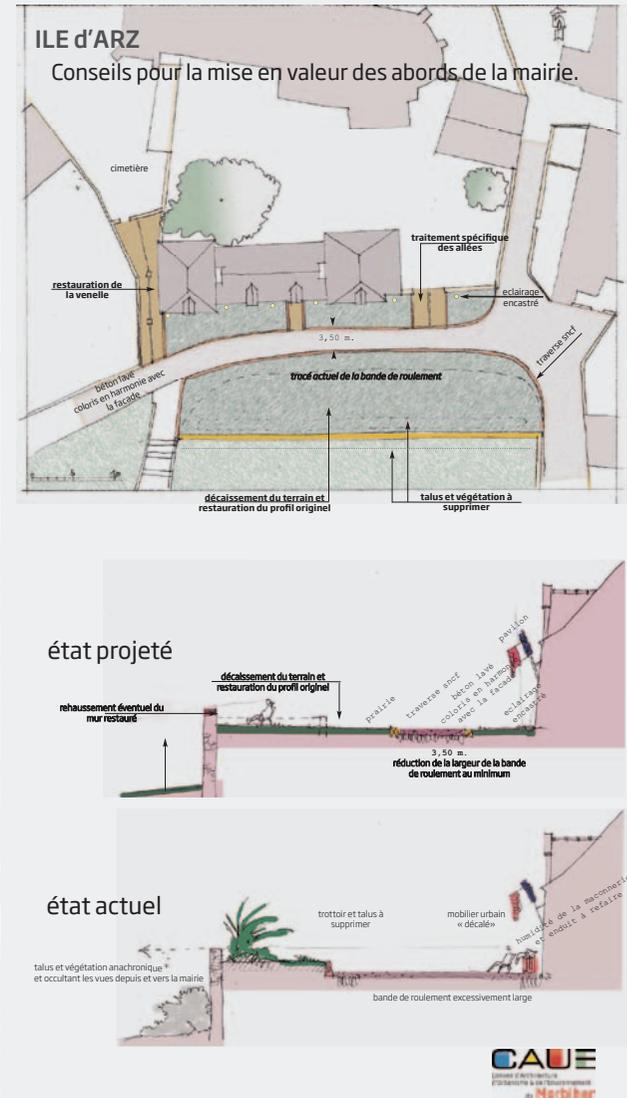
Aujourd'hui la commune a souhaité porter un regard sur les abords qui ont subi des dégradations et des aménagements successifs réalisés au gré des opportunités.

Aussi la commune a demandé au CAUE de réfléchir à un réaménagement de l'espace public ouvert sur la façade sud. L'aménagement du site constitue une problématique de reconquête paysagère.

L'idée directrice est la mise en valeur des éléments du patrimoine déterminant l'identité historique des lieux et des espaces, tels que les murets, les accès, les cheminements et l'ensemble des végétaux.

En conséquence, le parti d'aménagement ne constitue pas une remise en cause des statuts des espaces, mais un programme d'opérations successives de nature à effacer les avatars du temps :

- La restauration du mur de soutènement,
- La remise en valeur des accès au prieuré
- L'aménagement d'une bande de roulement à l'échelle de besoins
- L'entretien des végétaux



Le CAUE propose à travers le document une série de recommandations visant à restaurer les lieux en cohérence avec le site. Des schémas de principe viennent illustrer les propos, appuyés par des croquis d'ambiance et par des photos de références concernant les différents types de traitement à envisager. Compte tenu du classement de l'édifice, le carnet de recommandations a été réalisé en concertation et avec la participation de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Il est prévu de réaliser les travaux avant la période estivale de 2012.

NEULLIAC - Réflexion préalable à la réalisation d'un lotissement communal dans le bourg

Afin d'assurer le maintien de sa dynamique démographique, la commune de Neulliac souhaite pouvoir accueillir de nouveaux habitants et leur proposer une offre d'habitat adaptée. Pour cela, elle a décidé de réaliser une petite opération de lotissement en plein centre-bourg sur un ensemble foncier d'environ 7 000 m². Consciente de l'importance stratégique de ce projet dans le développement du bourg, elle a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa démarche.

Des recommandations adaptées au projet

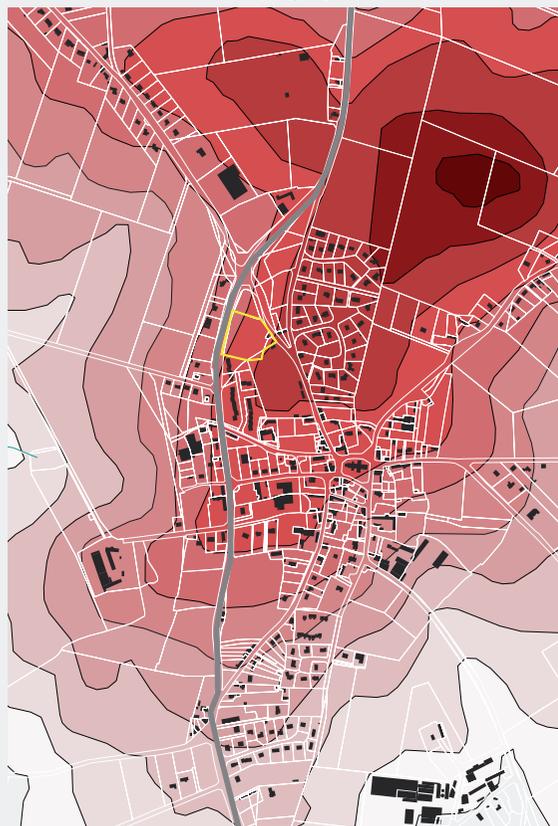
Le CAUE a réalisé une réflexion préalable visant à définir dans un premier temps les atouts, contraintes et potentialités du site, ainsi que les contraintes réglementaires du P.L.U. Dans un second temps, des propositions d'aménagement ont été définies sur le site lui-même, et également concernant les liens nécessaires à développer avec le centre-bourg, aménagement d'une liaison piétonne et requalification d'une rue.

Un accompagnement pour le choix des concepteurs

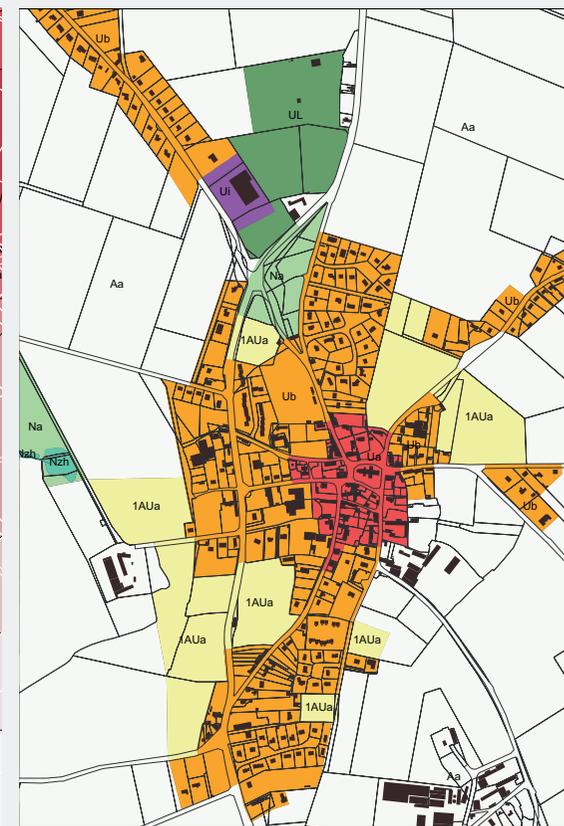
Le dossier a été présenté en commission le 21 octobre. Les élus ont validé les orientations et décidé de poursuivre la démarche en lançant la phase opérationnelle. Le CAUE a aidé la commune à choisir une équipe de concepteurs pluridisciplinaires (architecte, urbaniste, paysagiste, BE, VRD) en rédigeant un cahier des charges de consultation et en participant à la sélection des équipes.

L'équipe lauréate a été désignée en février 2012 : ils'agit d' URBEA (architecture, urbanisme), PRIMVERT (paysage) et SERVICAD (BE, VRD) Le CAUE accompagnera la commune en participant aux principales réunions du groupe de travail, durant toute la phase de conception (environ 4 mois) jusqu'au dépôt du permis d'aménager.

La topographie



Le PLU



NEULLIAC - Réflexion préalable à la réalisation d'un lotissement communal dans le bourg

Une analyse urbaine, paysagère qui aboutit à des orientations d'aménagement...



...et à une illustration des possibilités d'aménagement

Préserver les haies.

Conforter la continuité piétonne vers le centre

Requalifier les rues adjacentes



Le projet devra s'inscrire dans le contexte urbain et paysager et respecter les orientations d'aménagement du PLU. Il s'appuiera sur les principes suivants :

- une desserte adaptée : petite voie (4,5m de chaussée) en continuité du réseau existant,
- un découpage parcellaire et une implantation du bâti tenant compte de la pente défavorable orientée nord ouest et garantissant le meilleur ensoleillement du bâti,
- des tailles de parcelle variées de 500-700m² environ,
- deux lots réservés aux logements sociaux (sur les terrains les plus pentus, les projets seront ainsi mieux maîtrisés dans le cadre d'un permis groupé),

Des photos de références ont permis d'illustrer les principes d'aménagement pour sensibiliser les élus notamment à la qualité du traitement des espaces publics, à la maîtrise de l'implantation des constructions...

LA CROIX HELLEAN - Appui pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

La carte communale, un outil qui présente des limites

La commune de La Croix Helléan, qui fait partie de Josselin Communauté, est couverte par une carte communale qui constitue aujourd'hui un outil inadapté aux enjeux de cette commune en croissance, bénéficiant à la fois d'un cadre de vie rural agréable et d'un accès rapide aux pôles d'emploi grâce à la proximité immédiate de l'axe Rennes-Lorient.

Conscients de la nécessité de disposer d'un réel outil de maîtrise du développement urbain, les élus ont sollicité l'accompagnement du CAUE afin de les aider à définir les préoccupations à prendre en compte dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune.

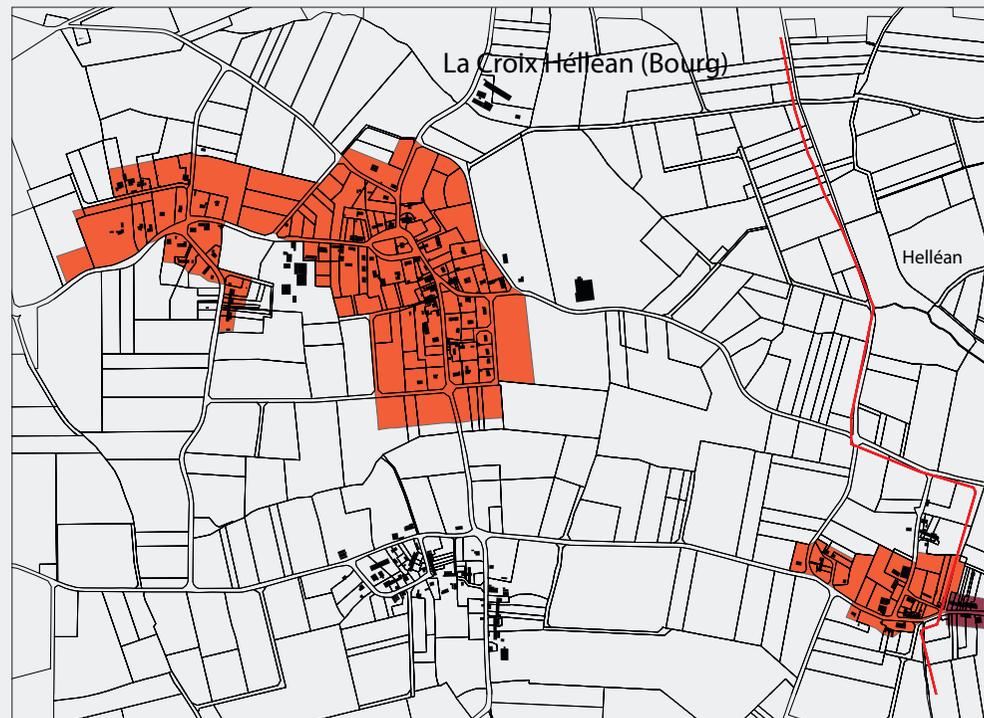
Sensibilisation des élus aux enjeux de l'élaboration du PLU

Afin de faciliter l'appropriation de la démarche par l'ensemble des élus croisillons, le CAUE et la DDTM sont intervenus lors d'une réunion du conseil municipal afin de les sensibiliser à l'intérêt du PLU et de susciter le débat autour des enjeux de la commune à traiter à travers ce document.

Une première approche des enjeux à traiter

L'état des lieux réalisé par le CAUE et les échanges avec les élus ont permis de valider une première approche des enjeux à traiter, qui sera complétée par le travail du bureau d'études :

- renforcer l'identité centrale du bourg,
- développer la mixité sociale et fonctionnelle, pour éviter l'image de «village dortoir»,
- créer des lieux de rencontre et de convivialité,
- valoriser le cadre de vie, facteur d'attractivité de la commune.



le document d'urbanisme en vigueur : la carte communale

S'entourer de professionnels compétents

Le CAUE a ensuite accompagné la commune dans la consultation de bureaux d'études susceptibles d'élaborer ce type de document, en apportant des éléments de cahier des charges.

La DDTM et le CAUE ont été associés au choix de l'équipe à qui a été confiée la mission, retenue au vu de ses compétences et de son expérience. Son travail est en cours.

II.2.4 - ETUDES COMMENCÉES EN 2011 (18)

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Cruguel	Extension du cimetière communal et aménagement de l'entrée ouest du bourg
Lauzach	Ensemble mairie- médiathèque -logements collectifs - locaux commerciaux - nouvelle place publique
Le Palais	Construction du hangar des services techniques communaux
Plouhinec	Maison des Arts Germaine Tillon, en lien avec le Conservatoire du Littoral
Plumélia	Réhabilitation et extension de la mairie, aménagement des abords
Saint-Pierre-Quiberon	Construction d'une nouvelle mairie et de logements sur le même site
Saint-Nolff	Construction de l'école publique Lucien Paye et d'un restaurant scolaire commun aux écoles privées et publiques

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Larmor-Baden	Réaménagement et mise en valeur des espaces portuaires
Le Palais	Réhabilitation de la fontaine « La normande » et requalification de la place
Le Sourn	Aménagement du plateau scolaire, de la rue des Oiseaux et de la rue Pont er Huern

Réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg

Berric	Réflexion préalable aux différents projets de construction et d'aménagement de l'espace communal situé au sud du bourg
Brec'h	Etude méthodologique urbaine et environnementale du secteur de Kerstran
Riantec	Réflexion globale sur les continuités piétonnes dans le bourg
Auray à la demande de BSH	Reconstruction du quartier Gumenen-Goaner

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Carentoir	Aménagement de deux zones AU dans le bourg
Erdeven	Réalisation d'un lotissement de 10 lots
Monterrein	Réalisation d'un lotissement communal
Moustoir'Ac	Réalisation du lotissement de Pré-Pont

II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE (19)

a) par nature

- 9 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 3 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 5 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Lauzach	Aménagement du cimetière communal : conseils complémentaires
Le Palais	Rénovation de la capitainerie
Merlevenez	Extension du cimetière communal : conseils complémentaires
Monterblanc	Réalisation d'une médiathèque : participation au comité de pilotage de l'opération
Muzillac	Réalisation d'une médiathèque : participation au comité de suivi du travail de conception.
Pluherlin	Réalisation d'une salle multifonctionnelle : conseils complémentaires pour la poursuite du projet
Plumergat	Pré-programmation pour l'implantation d'une salle multifonctions (culturelle), une médiathèque, une salle de sports
Plumelec	Suivi projet de mairie médiathèque + caserne des pompiers + restaurant scolaire et nouvelle école
Sivu de Mériadec	Pré-programme pour l'extension l'école Xavier Grall de Mériadec ou l'implantation d'une nouvelle école

Réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg

Malestroit	Elaboration d'un plan d'aménagement patrimonial : participation au comité de suivi du travail de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
Plumelec	Elaboration d'un plan de référence : suivi dossier aux étapes clefs
Taupont	Elaboration d'un plan de développement : participation au comité de suivi du travail de l'équipe de maîtrise d'oeuvre

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Ile d'Arz	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du projet de lotissement à Kernoël et aménagement de la Grande Rue
St Allouestre	<p>Réalisation d'un lotissement communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement de la commune pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre, • organisation d'une journée de visite d'opérations sur le Pays de Rennes, • animation d'un débat en conseil municipal, • participation au comité de suivi du travail de conception .

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Béganne	<p>Aménagement des espaces publics en centre bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement de la commune pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre, • participation au comité de suivi du travail de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
Ile d'Arz	Aménagement de la place de «l'aire à battre» et des abords de la mairie
La Gacilly	<p>Requalification des espaces publics centraux et renouvellement urbain :</p> <p>participation au comité de suivi du travail de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (diagnostic pour la définition du plan de déplacement et de mise en accessibilité)</p>
Sainte-Hélène	<p>Projet de cheminement au lieu-dit « étang de Berringue » :</p> <p>participation à une réunion du comité de pilotage</p>
Saint-Jean-la-Poterie	<p>Aménagement pour la requalification et la mise en accessibilité des espaces publics :</p> <p>accompagnement de la commune pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre</p>

TAUPONT - Elaboration d'un plan de développement

La commune de Taupont a connu depuis une quarantaine d'années un essor démographique important, bénéficiant d'une situation géographique favorable à proximité de Ploërmel et de l'axe Rennes - Lorient, et d'un cadre de vie agréable. Cet essor s'est accompagné d'un développement important du parc de logements, sous la forme d'une urbanisation peu maîtrisée, et d'une adaptation progressive des équipements publics rendus nécessaires.

La nécessité d'une stratégie de développement

Après l'approbation du Plan local d'urbanisme début 2009, les élus de Taupont ont souhaité créer un nouveau lotissement communal et aménager la traversée du bourg ainsi que les espaces publics centraux.

En travaillant sur ces projets, les élus ont regretté l'absence d'une stratégie de développement, qui leur permette d'assurer une cohérence d'ensemble des actions menées, de les gérer dans le temps et d'éviter les opérations au coup par coup. Afin de les accompagner dans cette démarche, ils ont fait appel au CAUE.

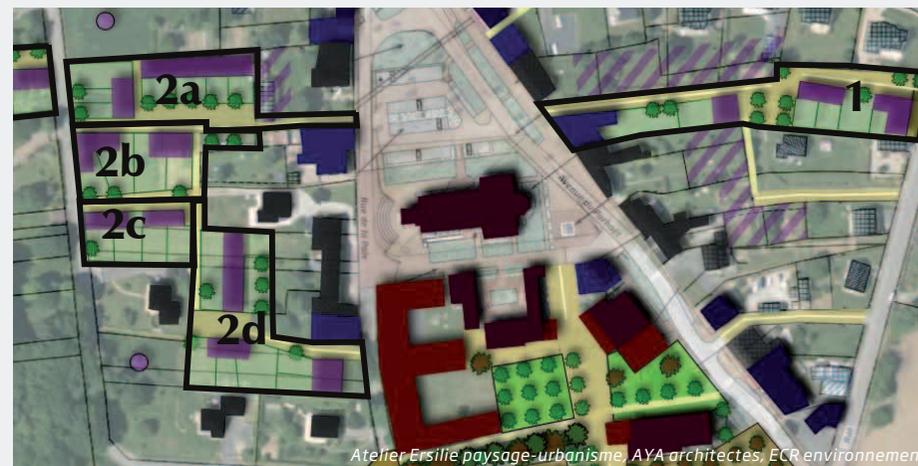
En septembre 2009, le CAUE a dressé un pré-diagnostic des principaux atouts et faiblesses de la commune, et a dégagé de grands enjeux d'aménagement à prendre en compte dans l'élaboration d'un plan de développement et d'aménagement.

Une étude confiée à une équipe pluridisciplinaire

La commune, accompagnée par le CAUE, a retenu fin 2010 une équipe associant concepteurs - paysagistes, architectes et spécialistes de l'environnement afin d'élaborer le plan de développement de Taupont. Cette étude comprend une approche paysagère et urbaine ainsi qu'une approche architecturale. Il s'agissait en effet d'envisager la maîtrise du développement de la commune et ses implications en matière d'équipements publics.

Une première phase, au 1^{er} semestre 2011, a permis de dresser le diagnostic et de définir les enjeux, tandis que la deuxième phase, au 2nd semestre, a été consacrée à l'élaboration de fiches actions ; ce travail a été mené en concertation avec le comité de pilotage dont faisait partie le CAUE.

Une étude sociologique, réalisée par des étudiants de l'Université de Rennes 2, est venue enrichir les réflexions des élus sur le Taupont de demain.



Atelier Ersille paysage-urbanisme, AYA architectes, ECR environnement

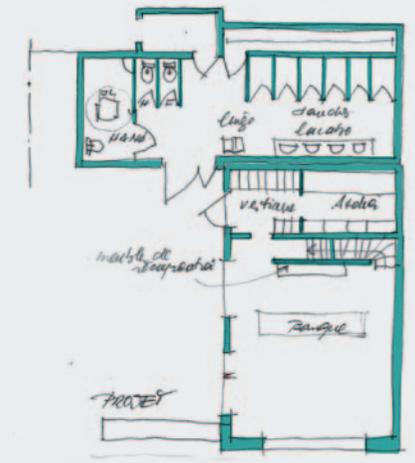
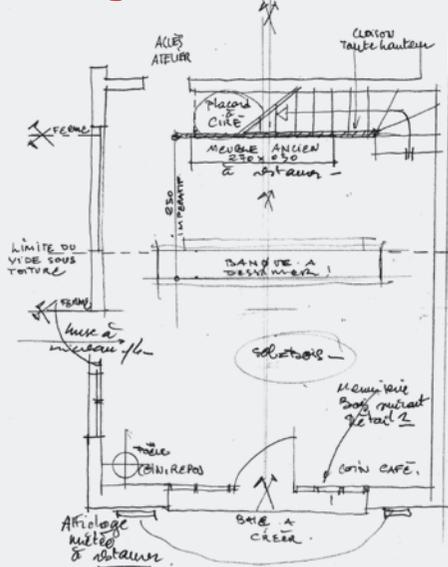
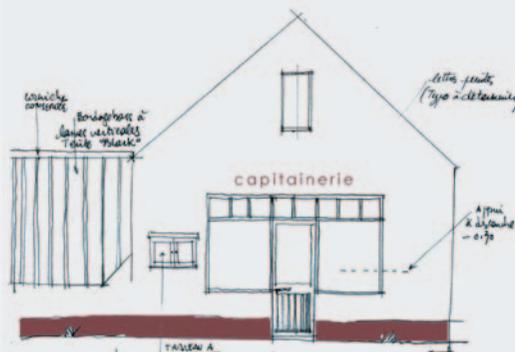
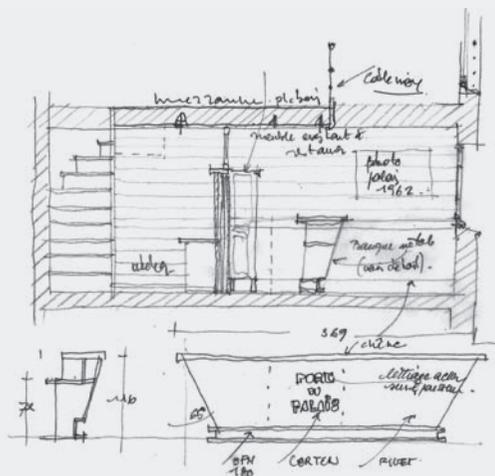
La densification du centre bourg apparaît comme un enjeu majeur ; l'équipe de concepteurs a proposé dans ce sens des interventions adaptées à chaque site, s'inspirant du tissu urbain traditionnel, prévoyant des espaces publics agréables et intégrant le renforcement des équipements publics.



Atelier Ersille paysage-urbanisme, AYA architectes, ECR environnement

Aujourd'hui finalisé, le plan de développement constitue pour les élus un guide, un outil d'aide à la décision pour définir, hiérarchiser et mettre en oeuvre des projets. La première étape concernera la révision du PLU afin d'y inscrire les principes ainsi actés. En matière opérationnelle, la réalisation d'une nouvelle école publique mais aussi la densification du centre bourg par des logements, notamment locatifs, sont des priorités envisagées.

PALAIS - Conseils pour la rénovation de la capitainerie et l'aménagement d'un bloc sanitaire



Conseils formulés par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan



emplacement de l'ancien pour un déchargé joint directement sur le mer (type et taille) à déterminer.



à restaurer
 Port à créer
 Sol = éventuellement aménager un dallage de récupération
 "domicile" de mer encastrer le coffret EDF
 Bordage Bois
 sol à réviser (limitant budget)
 mieux & beau bords
 à aménager dans le mur de clôture.

PALAIS - Conseils pour la rénovation de la capitainerie et l'aménagement d'un bloc sanitaire

Avant



Conseils pour la rénovation de la capitainerie et l'aménagement d'un bloc sanitaire - PALAIS



Après



Plumelec - Suivi du PLU lancé en juin 2010 conjointement avec la DDTM

La Commune de Plumelec a lancé un plan de référence avec l'aide de la DDTM et du CAUE en 2010 . Cette mission confiée après consultation à l'atelier Urbéa concerne Le bourg de Plumelec et les villages de Saint Aubain et Callac .

Le plan de référence , outil de planification à moyen et long terme vise à coordonner les différents projets destinés à améliorer le fonctionnement global des agglomérations et aussi porter dans le cas de Plumelec un regard particulier sur des secteurs ou quartiers ayant des enjeux sensibles dont notamment deux zones classées ZAU faisant l'objet d'une demande de modification en zone 1AU soumise à la commission des sites .

Cette démarche est suivie à la demande de la commune par le CAUE qui assiste aux différentes étapes du déroulement pouvant se résumer ainsi ;

- 1 - Mesure des problèmes posés et recensement des projets en cours ou en gestation
- 2 - Analyse et diagnostic définition des enjeux
- 3- Scénarii de traitements envisageables (fiches d'actions)
- 4 - Programmation stratégique prenant en compte les besoins en équipements avec validation des actions
- 5 - Entretien de la démarche et actualisation des données
- 6 - Définition d'éléments en vue de modifications éventuelles du PLU

L'étude est actuellement à l'étape cruciale de la définition des enjeux de programmation urbaine avec un travail itératif avec les élus afin de garantir une stratégie globale d'aménagement à moyen terme propre à guider la conduite de chaque opération (publique ou privée) vers un projet urbain cohérent.

Au regard de l'évolution des besoins soumise aux pressions de développement d'une commune de deuxième couronne et dans le prolongement des actions déjà réalisées, dont l'aménagement de l'espace public du centre-bourg, le souhait de la municipalité, en lançant cette étude, est de mettre en oeuvre une politique d'urbanisation avec le souci de la qualité de vie de ses habitants et la promotion de dynamiques économiques et sociales.

II.2.6 - PARTICIPATION DU CAUE A DES COMITÉS DE PILOTAGE

Sur demande des collectivités

Languidic	Appui à Cap l'Orient Agglomération pour la préparation d'une réunion de sensibilisation sur l'interprétation de la réglementation du PLU au niveau de l'implantation de la forme urbaine et l'aspect architectural.
Malguenac	Aménagement de la rue du chateau d'eau participation à un comité de pilotage
Noyal	Participation à la commission urbanisme pour la révision du Plan Local d'Urbanisme
Ploemeur	Participation au comité de pilotage de la révision du Plan Local d'Urbanisme
Rieux	Participation à un atelier de concertation dans le cadre des études préalables à la création d'une ZAC multisites
Saint-Nolff	Participation au comité de pilotage de l'îlot D de la ZAC de la Vallée du Condat
Saint Perreux	Participation au comité de pilotage pour l'aménagement du nouveau cimetière
Séglien	Participation au comité de pilotage du plan de mise en accessibilité et d'aménagement de la Place de l'église et des rues adjacentes
Cté de c. de la Région de Plouay, du Scorff et du Blavet	Participation au comité de pilotage de l'étude paysagère dans le cadre de la réflexion relative à l'extension du SCOT du Pays de Lorient au territoire de la communauté de communes
Questembert Communauté	Participation au comité de pilotage de l'étude d'aménagement du secteur de la gare à Questembert (6 réunions)
Pays de Pontivy	Participation à un séminaire dans le cadre de l'élaboration du SCOT

Cap l'Orient Agglomération	Participation à un séminaire dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat
Pontivy Communauté	Participation à un atelier de concertation dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21
SMVM du Golfe du Morbihan	Suivi du comité de pilotage du schéma approuvé en 2006

Réunions avec des partenaires

Cluster habitat durable (Conseil général)	participation aux réunions du groupe de travail « maison individuelle », en particulier concernant les thématiques de la communication et de la sensibilisation.
Eco-Faur	participation au comité de pilotage du programme Eco-Faur du Conseil régional, participation au jury chargé de désigner les opérations lauréates.
Commission de la nature, des paysages et des sites	participation ponctuelle aux réunions de la commission.
Fédération Nationale des CAUE	participation au groupe URBA en vue de la rédaction conjointe de documents de sensibilisation (par exemple une plaquette réalisée sur les PLU intercommunaux) destinés aux élus.
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	participation à une réunion des architectes-conseils du département organisée par le STAP; rencontres et échanges d'expériences.
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	participation à une visite préalable à une labellisation (Saint Malo de Beignon); participation au comité technique et à la mise en place de la nouvelle grille de la charte.
Gîtes de France	Comité d'évaluation et visites dans le cadre du label «Gîtes au jardin»

II-3 - AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRES DES COLLECTIVITES MORBIHANNaises

II.3.1 ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN : un outil de connaissance et de compréhension des paysages

Depuis 2008, le CAUE a assuré la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'élaboration de l'Atlas des paysages du Morbihan, étude financée par l'Etat (DDTM et DREAL) et les collectivités (Conseil régional et Conseil général) et confiée à un bureau d'études (paysagiste, géographes et architecte-urbaniste). Pendant trois ans, le CAUE a organisé et animé les comités techniques et de pilotages, rédigé les documents de séance, cadré et suivi le travail de l'équipe pluridisciplinaire tout en assurant la gestion financière de ce dossier.

En 2011, le CAUE a vérifié à plusieurs reprises le contenu de l'outil proposé tout en synthétisant et en coordonnant le travail effectué de relecture des autres partenaires impliqués. Des exigences ont notamment été formulées générant une reprise des textes qui a retardé la finalisation de l'outil. Les principales concernaient les points suivants :

- la réécriture de certains textes et l'ajout de définition des termes utilisés dans un souci de cohérence,
- la rédaction d'un article supplémentaire sur l'architecture vernaculaire et l'approfondissement des articles sur les formes de l'urbanisation,
- l'indication et la précision des sources.

Le CAUE a également organisé en juin, un comité «exceptionnel» de validation des enjeux paysagers. Cette réunion visait principalement une consultation des élus sur l'outil proposé, qui ont été sous-représentés dans le comité de pilotage tout au long de la démarche d'élaboration puis, celle des partenaires départementaux comme le Comité Départemental du Tourisme et la Chambre d'Agriculture.

Les élus ont ainsi pu découvrir l'étendue et la variété des thèmes traités au travers des paysages (l'urbanisation, les zones d'activités, la disparition des landes, la valorisation touristique de l'argot morbihannais, les problématiques de l'agriculture... Au travers de la présentation de cet outil, un réel débat s'est engagé à l'énoncé des principaux enjeux d'aménagement qui concernent :

- la préservation et gestion de la qualité paysagère,
- le développement urbain et la vitalité agricole,
- la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire avec des questionnements sur «comment et où accueillir les 200 000 habitants supplémentaires en 2040».

Les échanges ont également amené une réflexion sur les actions à mettre en oeuvre pour endiguer les déséquilibres constatés qui nuisent à un développement et à un aménagement durables du territoire. A titre d'exemple citons parmi les pistes évoquées, l'importance donnée à l'élaboration de projets de territoire, le soutien à apporter plus fortement aux intercommunalités en matière d'aménagement de l'espace et le transfert souhaitable de la compétence urbanisme au niveau de l'intercommunalité puis, la nécessité de sensibiliser et de conseiller plus fortement l'ensemble des élus aux enjeux d'aménagement.

L'analyse sociologique

Une enquête a été réalisée auprès d'acteurs locaux (habitants élus ou professionnels) sur trois secteurs du Morbihan (la Ria d'Etel, la vallée de l'Oust et le secteur de Loudéac).

La première partie traite de la perception des paysages. Les personnes interrogées perçoivent comme paysage les paysages remarquables parce qu'ils renvoient à l'identité du Morbihan, les micro-paysages perçus par l'usager habituel des lieux et enfin les paysages finalement repoussoirs (marqués par la pollution, les zones d'activités...). Contrairement aux attentes du comité de pilotage, les effets de l'urbanisation et de son étalement sont eux peu ou pas perçus en tant que paysage. Les interlocuteurs ne cernent pas ou difficilement l'entité morbihannaise, les micros-paysages prévalent.

Ce sont moins des conflits, des divergences qui transparaissent que des intérêts multiples autour des paysages. Pourtant l'étude conduit à s'interroger sur les liens entre projets et paysages et il semble que réfléchir aux paysages soit activé par des dispositifs de normalisation, de classement.

L'Atlas des paysages du Morbihan est disponible sur Internet :

www.atlasdespaysages-morbihan.fr
et

www.morbihan.equipement-agriculture.gouv.fr

ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN

Un outil de connaissance et de compréhension des paysages

Le site internet se décompose en trois grandes parties :

Comprendre les paysages du Morbihan

Analyse les composantes des paysages, leur organisation, les conditions culturelles et physiques de leur perception, les dynamiques auxquels ils ont été soumis.

Portraits des paysages

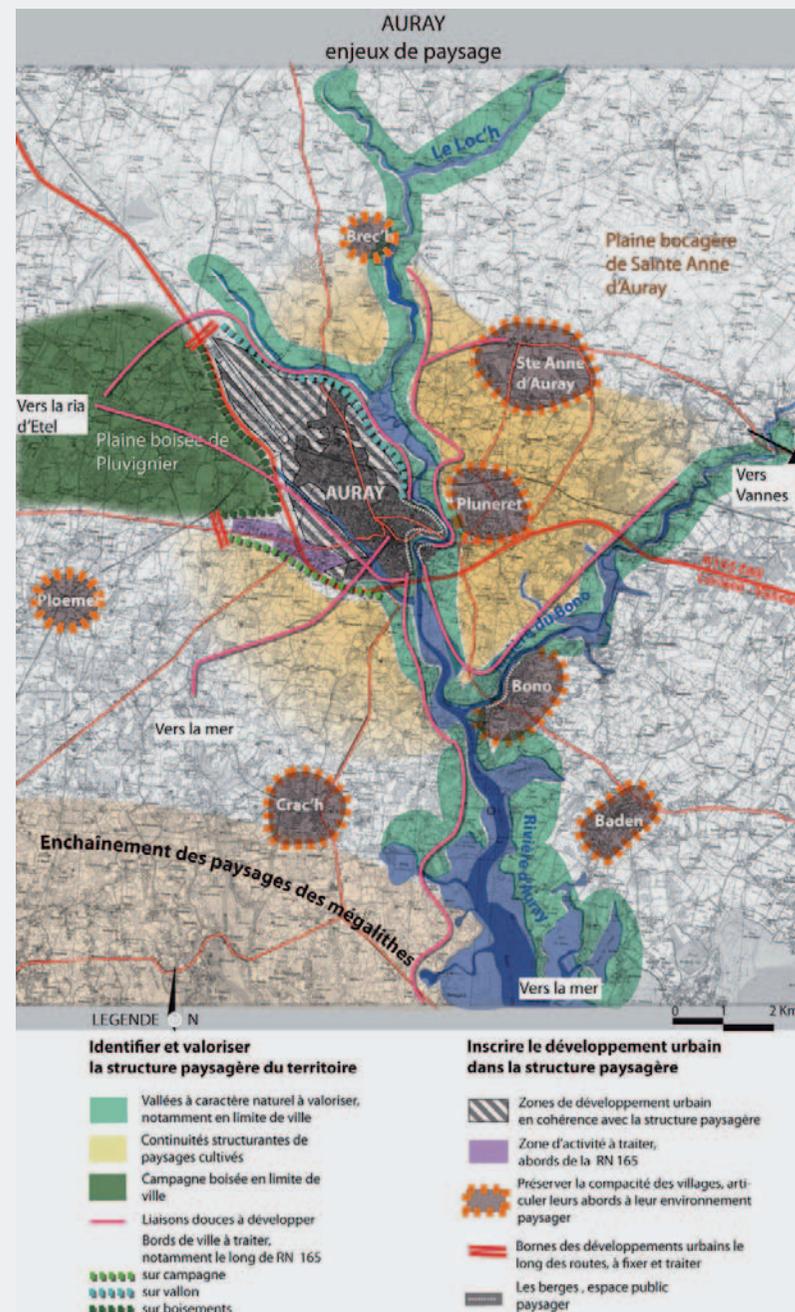
Définition des grands ensembles paysagers et portraits des unités de paysages qui les composent. Les principaux enjeux et des pistes d'actions sont également proposés.

Eclairer l'action

Qui énonce les grands enjeux des paysages du Morbihan, les valeurs et la qualité des paysages à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Les grands enjeux paysagers du Morbihan détaillés dans l'atlas sont :

- Protéger la côte et valoriser les caractères de l'Argoat
- Favoriser l'accessibilité aux paysages et leur lisibilité
- Encourager la vitalité agricole
- Maîtriser l'urbanisation
- Orienter les évolutions du paysage sans chercher à le figer
- Faire du paysage un projet partagé



II.3.2 EMBELLISSEMENT DU MORBIHAN

Comme les années précédentes, le CAUE est intervenu en appui du Comité Départemental du Tourisme pour l'organisation et le déroulement de l'édition 2011 en participant de manière active :

- aux réunions du comité de pilotage pour l'embellissement du Département
- aux journées de formation des jurys et d'information des communes
- en conseil individualisé pour cinq communes qui en ont fait la demande
- au jury départemental et à la journée du palmarès départemental

II.4 - ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

«... Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2

II.4.1 FORMATIONS DES ELUS ET CADRES DES COLLECTIVITES DU PAYS DE REDON A L'URBANISME DURABLE EN PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE REDON, LE CNFPT ET L'ARIC

Suite à l'approbation du SCoT, le Pays de Redon en partenariat avec l'ARIC et le CNFPT a initié une formation à l'urbanisme durable destinée aux élus et cadres des communes et EPCI du Pays de Redon. C'est dans ce contexte que le CAUE a été sollicité pour participer en tant qu'intervenant à la réalisation de ce programme de formation.

Au total, 7 sessions d'une demi-journée ont eu lieu dont 4 animées par le CAUE 56 pour un groupe composé de 20 personnes, dont la moitié d'élus. Lors des 3 sessions en salle animées par le CAUE, les thèmes suivants ont été abordés :

- **le champ de l'urbanisme et le rôle de l' élu,**
- **la démarche du projet urbain,**
- **la prise en compte des principes de développement durable dans le domaine de l'urbanisme par une approche des principaux thèmes** (foncier, mobilité et déplacements, habitat durable, ressource en eau, biodiversité).

En complément de ces apports, une journée de visite a été organisée pour faire découvrir aux participants dans le bassin rennais, des opérations urbaines de référence, notamment à Bazouges-sous-Hédé, Langouët et Le Rheu.

Les participants ont dans l'ensemble exprimé leur intérêt et leur satisfaction sur la formation et l'intervention du CAUE et la visite organisée sur le Pays de Rennes a connu un réel succès. Le Pays de Redon envisage de reconduire ce cycle pour satisfaire le besoin exprimé d'un plus grand nombre de décideurs et de techniciens.

II.4.2 : ORGANISATION DE VISITES D'OPERATIONS

- En complément de l'étude d'un projet de lotissement menée par le CAUE

Dans le cadre de l'accompagnement par le CAUE d'un projet de lotissement porté par la commune de Saint-Allouestre, le CAUE a proposé aux élus de visiter des opérations d'aménagement, et notamment d'écoquartiers, afin d'approfondir leurs réflexions grâce à des retours d'expériences. Une journée de visites a été organisée en mars 2011 sur le Pays de Rennes sur les opérations suivantes :

- ZAC à Goven (35),
- Quartiers à Le Rheu (35),
- Lotissement écologique « Les Courtils » à Hédé-sous-Bazouges (35),
- Eco-lotissement « La Prairie Madame » et l'éco-hameau de « la Pelousière à Langouët (35).



Visite de la ZAC de GOVEN (35)

- Participation à une rencontre d'élus organisée par Bruded

A Saint-Nolff en novembre 2011, le CAUE est intervenu sur le thème de l'économie d'espace, lors d'une rencontre organisée par l'association Bruded à destination des élus, intervention suivie d'une visite du site de l'Eco-cité du Pré vert à Saint Nolff.

Une vingtaine d'élus du Grand Ouest se sont retrouvés pour débattre autour de l'état des lieux dressé par le CAUE et le témoignage effectué des communes de Saint-Nolff et de Séné sur les opérations menées. Les questions liées à la densité urbaine, tant par ses aspects technico-économiques que sociaux et environnementaux, ont été abordées.



Le projet «Coeur de Poulfanc», présenté lors de cette rencontre par M Foucault, Maire de Séné, constitue un projet intéressant à l'heure où les questions de densification et de renouvellement urbain deviennent incontournables. Afin d'associer la population, il a fait l'objet d'une démarche participative à laquelle a notamment participé le CAUE.

II.4.3 PRESENTATION DE L'OUTIL «LE PLAN DE REFERENCE» ET DIFFUSION VIDEO DES INTERVENTIONS SUR LE SITE INTERNET DU CAUE

L'assemblée générale s'est réunie le 26 septembre 2011 à Elven. Ce moment fort de la vie de l'association est l'occasion de développer une thématique et de faire témoigner des collectivités morbihannaises sur des démarches menées.

Ainsi lors de cette rencontre, ils ont en particulier pu entendre le témoignage des élus de Saint-Jean-la-Poterie, portant sur l'élaboration d'un plan de référence pour leur commune.



II.4.4 : SALON « ECO-TERRITORIALES »

Lors du salon Ecoterritoriales à Vannes en octobre 2011, une permanence du CAUE a été assurée sur le stand du Conseil général, permettant d'informer les visiteurs sur le rôle et les missions du CAUE. Des chargés d'études ont également participé aux ateliers organisés dans le cadre de ce salon.

II.4.5 : EXPOSITION SUR L'ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES (ENVSN)

En partenariat avec l'ENVSN à Saint Pierre Quiberon, le CAUE a conçu une exposition relative aux bâtiments de l'école pour être présentée et inaugurée lors des journées portes ouvertes de l'école nationale de voile et des sports nautiques pour le 40ème anniversaire de l'école en avril 2011.

L'exposition fait découvrir dans un premier temps les différentes étapes de la conception et la construction de l'Ecole nationale de Voile par l'agence d'Yves Guillou grâce à la collaboration des archives départementales du Morbihan qui ont mis à disposition du CAUE des documents et photos.

Une deuxième partie expose les derniers aménagements récents réalisés par l'agence de Lionel Dunet en résonance avec les réalisations de l'agence Guillou près de 35 ans auparavant.



Vue des bâtiments administratifs, formation et hébergement

Ecole Nationale de Voile

Un programme unique ...

L'idée d'une Ecole Nationale de Voile, "le Campus de la Voile" a fait son chemin pour aboutir à un programme ambitieux réalisé en 2 tranches de 1969 à 1984 auquel fût alloué un budget de 1,4 milliard d'anciens francs.

Un programme unique qui réunit, au coeur d'un parc de 7 hectares dans un site exceptionnel : un bâtiment administratif, des locaux d'enseignement, un hébergement, un restaurant et un foyer-caféteria. Les locaux techniques regroupant hangars, voilerie, ateliers et magasins, vestiaires et douches sont en accès direct à un véritable port privé ouvert sur le plan d'eau abrité de la Baie de Quiberon.

Le programme très bien rédigé et préparé par Mr Charois, alors directeur de l'ENV, contribua à la qualité de la réponse de l'agence Guillou et encore aujourd'hui à la modernité du campus.

Les formes géométriques (hangar à bateaux en trapèze inversé), les toits plats, le bardage d'ardoises naturelles (écailles d'ardoises, élément d'animation autant au soleil que sous la pluie, à la fois vecteur d'intégration dans l'environnement et garantie d'imperméabilité), les menuiseries métalliques, les fenêtres en "ouies", la distribution des pièces organisée autour d'un patio, l'intégration réussie de l'architecture dans le site et la collaboration avec le sculpteur Francis Pellerin (sculpture "abstraite géométrique" du patio) signent parfaitement le style Guillou.



Plan masse du projet d'ensemble 1969



Vue aérienne de l'Ecole Nationale de Voile

II.4.6 : INTERVENTION AUPRÈS DES ÉCOLES PRIMAIRES À VANNES

Le CAUE a été invité par les représentants locaux de la Maison de l'Architecture de Bretagne (MAB) à participer au cadrage des actions à mener tant dans le cadre de l'exposition découlant du prix Architecture de Bretagne 2010 présentée à Vannes que dans l'animation de l'atelier « chouette la ville rétrécie ».

Pour cette action menée en partenariat, le CAUE a fourni un appui méthodologique et prêté des documents à l'ensemble des architectes participants en présentant notamment les expériences menées en milieu scolaire par le réseau des CAUE au niveau national. Il a par ailleurs mis à la disposition de la ville de Vannes, la valise pédagogique réalisée par le CAUE du Morbihan.

Le Kiosque expo

du 1^{er} oct. au 16 oct.



ARCHITECTURE EN BRETAGNE

Une occasion de développer la perception de l'architecture de nos villes et de découvrir le métier d'architecte.

organisée avec la Maison de l'Architecture de Bretagne
© photo : Benjamin DEROCHE

Entrée libre

Pour vous rendre la ville **plus passionnante**




Trois ateliers ont successivement été organisés durant le dernier trimestre 2011 associant la ville de Vannes, le groupe d'architectes de la MAB, l'inspection académique et le CAUE :

- Atelier 1 : « Sensibilisation à l'urbanisme »

A l'occasion de la présentation de l'exposition au kiosque de Vannes, l'accueil et l'animation de deux classes de l'école Sévigné ont été effectués conjointement par G. Ramirez animateur de la ville de Vannes et deux architectes, l'un de la MAB et le second du CAUE.

- Atelier 2 : « La ville , le quartier , l'école »

Après cadrage avec les enseignantes en amont de l'intervention à l'école de Sévigné pour deux classes de CE2 et CM1, les deux enseignants, une architecte de la MAB et un architecte du CAUE ont préparé des documents iconographiques et cartographiques pour une intervention d'une demi-journée sur le thème « La ville, le quartier, l'école ».

- Atelier 3 : Réalisation de maisons en maquette (une demi-journée)

Préparation des socles et découpages des éléments de base donnés aux enfants pour la réalisation des maquettes avec un cadrage avec les enseignantes en amont de l'intervention dans les classes.



II.4.7 : SENSIBILISATION ARCHITECTURALE AUPRÈS DU GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE (GVA) DE HENNEBONT

En collaboration avec un architecte du Pact-Arim, le CAUE a réalisé une intervention auprès d'un groupe d'agriculteurs porteurs de projets, sur le thème de la réhabilitation du bâti en milieu agricole.

II.4.8 : FICHES « REPERES »

Le CAUE a édité, au cours des dernières années, 9 « fiches repères », fiches monographiques d'équipements et d'aménagements publics, mises à disposition dans la rubrique « outils disponibles - plaquettes » du site internet du CAUE.

Afin de relancer la production de cet outil de sensibilisation et de connaissance dans le cadre de la nouvelle charte graphique adoptée par le CAUE, une réflexion a été menée en interne afin de définir la forme et l'esprit de cette nouvelle génération de fiches repères.

La première d'entre elles, portant sur le pôle artisanal du Douero à l'île d'Arz, a été diffusée à l'occasion de l'assemblée générale du CAUE et est téléchargeable sur le site du CAUE.

Fiche repères n°10 - SEPTEMBRE 2011



Vue Nord en venant du bourg

Pôle artisanal locatif du Douero

île d'Arz



FICHE TECHNIQUE	
Projet	Pôle artisanal du Douero Bâtiments municipaux locatifs 22, 23, 24 et 25 km de Douero
Année de réalisation	2010 - Réalisation décembre 2010
Maitrise d'ouvrage	La commune sur deux mandats : Monsieur Julien FRODIN / Maire Monsieur Daniel LOBEY / Maire
Maitrise d'œuvre	Agence Atome - Ploppouren (56)
Donnée de l'étude	Annuaire PETITJEAN - architectes DPLG 2004-2009
Donnée du chantier	8 mois
Surface CHS/CH	730 m ² d'atelier et de stockage ferme 1 040 m ² G
Coût des travaux HT	relatifs à 1 226,4 m ² (+25% équivalent content)



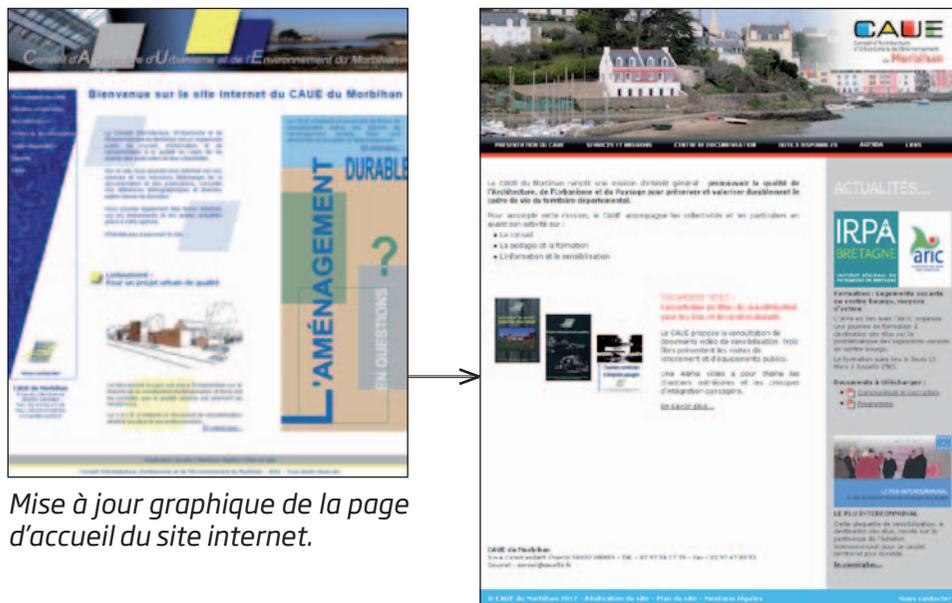


C O U E
C O U S E I T A R C H I T E C T U R A L
E T D'U R B A N I S M E
D U M O R B I H A N

II.4.9 : SITE INTERNET DU CAUE DU MORBIHAN

Outil incontournable pour la sensibilisation du grand public et pour l'information de tous sur les missions du CAUE, le site Internet propose un accès à des documents thématiques et à des conseils, et délivre une actualité dédiée aux événements sur l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine.

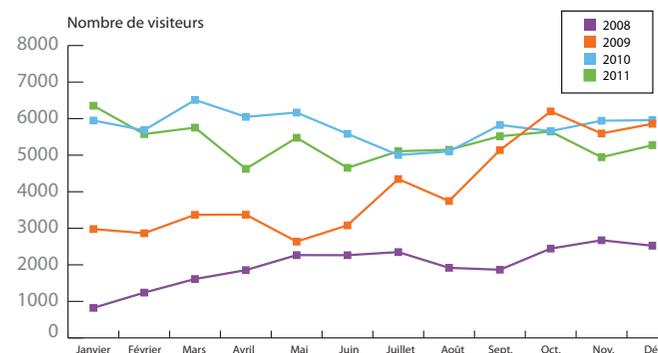
En 2011, le CAUE a entamé un changement graphique de son logo et de la charte graphique de certains documents (études, plaquettes). Le site Internet a également profité du changement pour être mis à jour graphiquement. Les modifications ont commencé fin 2011. La structure du site est restée la même.



Mise à jour graphique de la page d'accueil du site internet.

Parmi les changements les plus visibles, on note notamment :

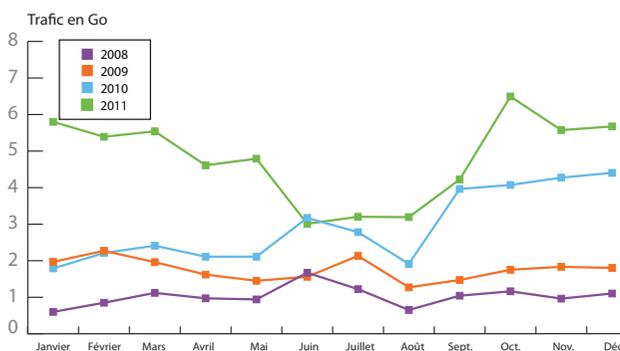
- Le menu des rubriques qui devient horizontal
- Le changement de couleurs, le logo
- Les bannières composées de photos thématiques
- La page d'accueil qui change de structure
- L'ajout de documents vidéo



De manière générale, on constate que la fréquentation moyenne par mois a augmenté jusqu'en 2010 et qu'elle s'est légèrement affaiblie en 2011 :

	2008	2009	2010	2011
visiteurs / mois	1 986	4 098	5 786	5 340

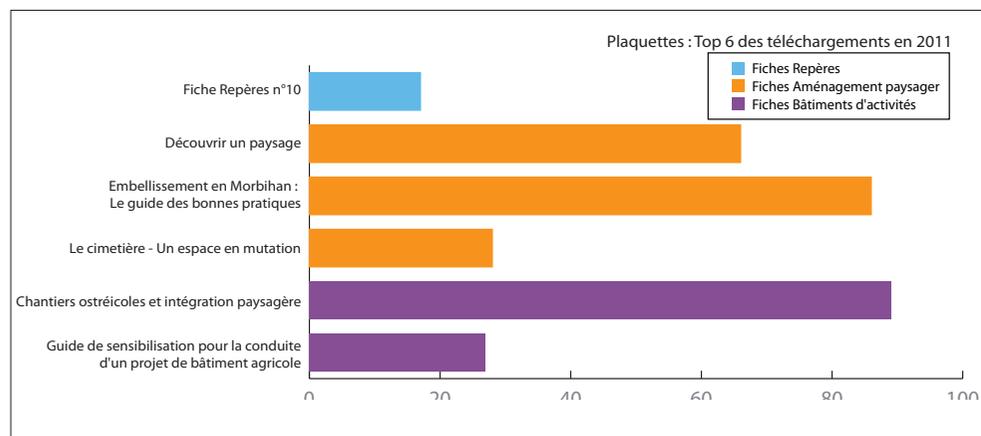
La fréquentation 2011 du site Internet a beaucoup vacillé durant l'année. Les mois d'Avril, Juin et Novembre ont connu des baisses de visiteurs en dessous des 5000 visiteurs par mois. Néanmoins, le nombre de visiteurs reste encore honorable pour un site à caractère institutionnel, tel que celui du CAUE du Morbihan



Le graphe sur le trafic de données nous renseigne sur les téléchargements. On constate que pour 2011, les chiffres ont fortement augmenté par rapport à 2010, ce qui coïncide avec la publication de nouveaux documents à télécharger sur le site, notamment les documents vidéo, le rapport d'activité et le succès des fiches « Aménagement durable ».

Point sur les téléchargements :

Le CAUE propose divers documents en téléchargement. Ce graphe repère les publications les plus téléchargées en 2011. On remarquera globalement le succès des fiches sur l'aménagement paysager (Découvrir un paysage et Embellissement en Morbihan) et de la thématique sur les bâtiments d'activités (chantiers ostréicoles et bâtiments agricoles).



En 2011, on notera également l'intérêt des visiteurs pour les vidéos sur le plan de référence, mises en ligne après l'assemblée générale, et de divers documents disponibles dans les rubriques « Présentation du CAUE » (rapport d'activités) et de documents d'aide dans la rubrique « Conseils aux particuliers ».

Les fiches de sensibilisation autour des thèmes de l'aménagement durable, éditées et mises en ligne depuis 2010, ont connu encore en 2011 un grand succès, avec une prédilection pour les thèmes de l'étalement urbain (1 142 téléchargements), de la mixité sociale et urbaine (1 730 téléchargements) et de la protection du paysage et du patrimoine (1 606 téléchargements).

Certains utilisateurs visitent le site Internet en utilisant leur téléphone portable ou leur tablette. Si cette tendance venait à augmenter significativement, il conviendrait d'envisager d'adapter le site Internet à ces nouveaux outils.

Les visiteurs du site semblent connaître déjà au préalable le CAUE du Morbihan, qu'ils tapent directement l'adresse du site dans leur navigateur, ou qu'ils utilisent des mots clés dans un moteur de recherche.

En 2011 on remarque un développement des accès depuis le site du Conseil général du Morbihan (www.morbihan.fr) ou depuis le site collaboratif Wikipedia.

Rubriques privilégiées en entrée :

Page du site	Fréquentation à l'année 2011 (2010)
Agenda	21 050 (25 286)
Événements	5 372 (8 578)
Présentation du CAUE	272 (552)
Conseils aux particuliers	611 (1 228)
Conseils aux collectivités	529
Base de données : Architecture contemporaine	6 884 (7 553)
Publications	550 (174)
Publications : Documents vidéo	1 491 (1 491)
Publications : Plaquette lotissement	71 (266)
Publications : Aménagement durable	449 (471)
Réalisation du site	1 319 (615)

Les rubriques Agenda et Événements ont connu encore en 2011 une bonne fréquentation, malgré une baisse par rapport à l'année 2010 qui peut sans doute s'expliquer par le faible niveau d'actualisation de ces éléments par le CAUE.

II.4.10 : FILM « MD²M »

Le CAUE a finalisé le montage d'un reportage vidéo de la 2ème édition de la démarche originale MD2M, « maison durable dans le Morbihan », initiée par le Conseil général, permettant d'associer autour d'un projet de logement des étudiants issus du CFA de Vannes, de l'Université de Bretagne Sud et de l'École d'Architecture de Bretagne. Cette édition 2010 portait sur la réalisation d'un domicile partagé et de quatre logements individuels sur la commune de Locqueltas.



Le document vidéo réalisé, d'une durée de 26 minutes, permet de conserver un témoignage du déroulement de cette opération expérimentale, et de s'intéresser à la façon dont ces étudiants se sont appropriés les problématiques traitées, intégrant des préoccupations à la fois économiques, sociales et environnementales.

Ce document a été transmis aux services du Conseil général en novembre 2011

II.4.11 : CO-ANIMATION D'UN ATELIER SUR « LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION BBC » À LA FÊTE DE L'ÉNERGIE

Du 15 au 20 octobre 2011 et pour la deuxième année consécutive, l'ADEME a organisé la Fête de l'Énergie. Dans ce cadre et en partenariat avec l'ADIL et le CAUE, l'Espace Info Energie du Pays de Vannes a organisé le 19 octobre à Vannes un atelier d'information à destination des particuliers intitulé « la construction et la rénovation BBC ». Le CAUE a ainsi pu apporter son expertise complémentaire des deux autres partenaires, et contribuer au débat avec la vingtaine de participants, porteurs de projets de constructions ou de rénovations.

II.4.12 : PRESSE

Le CAUE a contribué à la rédaction d'un article sur la construction bois en Morbihan pour la revue ECO MAISON BOIS.

Extrait



III - RAPPORT FINANCIER 2011

CAUE DU MORBIHAN : ETAT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2011

CHARGES	REALISE 2011	BUDGET 2011	% REALISE 2011 sur BUDGET 2011	ECART EN VALEUR	REALISE 2010	% REALISE 2011/ REALISE 2010	ECART EN VALEUR	REALISE 2009	% REALISE 2011/ REALISE 2009	ECART EN VALEUR
	Rémunérations, charges sociales et taxe sur salaires	1 172 972	1 191 523	98%	-18 552	1 211 128	97%	-38 156	1 330 046	88%
Ruptures conventionnelles	175 651	114 532	153%	61 119			175 651			175 651
Formation continue des salariés, Colloques & Université d'été	54 776	66 350	83%	-11 574	10 629	515%	44 147	12 563	436%	42 213
Autres frais de personnel (ticket restaurants, médecine du travail, ... M.A.J...)	14 473	19 937	73%	-5 464	15 031	96%	-559	15 466	94%	-993
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	16 211	16 176	100%	35	14 312	113%	1 899	15 749	103%	462
Comptable, commissaire aux comptes, avocat & consultant RH	29 637	40 350	73%	-10 713	30 091	98%	-454	27 941	106%	1 696
Honoraires sur missions AUE (réserve)	0	6 458	0%	-6 458	0		0	0		0
Fournitures de bureau & informatique	5 243	7 660	68%	-2 417	5 656	93%	-413	5 673	92%	-430
Charte graphique	4 545	4 745	96%	-200	5 521	82%	-977	100		4 445
Location bureaux	51 452	51 452	100%	0	51 161	101%	291	50 499	102%	953
Charges locatives	3 334	7 500	44%	-4 166	7 288	46%	-3 954	4 157	80%	-823
Maintenance bureaux	7 350	6 850	107%	500	6 037	122%	1 313	4 829	152%	2 521
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	17 537	22 685	77%	-5 148	37 699	47%	-20 162	39 133	45%	-21 596
Maintenance autres matériels de bureau	3 332	2 871	116%	461	1 436	232%	1 896	4 752	70%	-1 420
Assurances locaux	2 217	2 200	101%	17	2 082	106%	135	1 978	112%	239
Documentation	3 231	6 000	54%	-2 769	4 936	65%	-1 705	8 623	37%	-5 392
Téléphone- Internet-réseau	5 208	6 885	76%	-1 677	6 554	79%	-1 346	6 227	84%	-1 019
Frais postaux	2 597	3 800	68%	-1 203	6 421	40%	-3 824	5 092	51%	-2 495
Charges financières	2 364	2 100	113%	264	615	384%	1 749	482	490%	1 882
Cotisations FNCAUE & ordre des architectes	12 265	11 905	103%	360	60		12 205	1 250	981%	11 015
divers et Contrôle URSSAF	10 822	1 500	721%	9 322	5 099	212%	5 723	54		10 768
Autres (Thèses et Atlas)	38 549	39 603	97%	-1 054	92 955	41%	-54 407	99 163	39%	-60 614
Dotation aux amortissements	58 044	56 326	103%	1 718	56 572	103%	1 472	73 175	79%	-15 131
Provision JMH		0		0	0			167 406	0%	-167 406
TOTAL CHARGES	1 691 809	1 689 408	100%	2 401	1 571 285	108%	120 524	1 874 358	90%	-182 549

PRODUITS	REALISE 2011	BUDGET 2011	% REALISE 2011 sur BUDGET 2011	ECART EN VALEUR	REALISE 2010	% REALISE 2011/ REALISE 2010	ECART EN VALEUR	REALISE 2009	% REALISE 2011/ REALISE 2009	ECART EN VALEUR
	COTISATIONS DES MEMBRES	123 457	87 000	142%	36 457	86 203	143%	37 254	110 256	112%
TDCAUE	1 719 955	1 525 000	113%	194 955	1 116 273	154%	603 682	1 670 089	103%	49 866
CONTRIBUTION SUR CONVENTIONS	0	0		0	400	0%	-400	0		0
SUBVENTIONS	50 644	50 644	100%	0	70 428	72%	-19 784	65 382	77%	-14 738
VENTE PUBLICATIONS	187	200	94%	-13	331	57%	-144	686	27%	-499
PRODUITS FINANCIERS	19 839	10 035	198%	9 804	1 994	995%	17 844	6 273	316%	13 566
AUTRES PRODUITS (ODEM 2010, vente voiture, indemnités jury)	1 478	1 520	97%	-42	8 723	17%	-7 245	9 812	15%	-8 334
INDEMNITES SS & PREVOYANCE	0	8 650	0%	-8 650	76 917	0%	-76 917	77 325		-77 325
REMBOURSEMENT FORMATION	16 357	6 359	257%	9 998	3 904	419%	12 453	588		15 769
PROVISIONS SUR EXERCICE ANTERIEUR	996	0		996	165 784	1%	-164 788	40 261	2%	-39 265
TOTAL PRODUITS	1 932 912	1 689 408	114%	243 504	1 530 958	126%	401 954	1 980 673	98%	-47 761

Résultat 241 104

Résultat -40 327

Résultat 106 315



5 rue du Cdt Charcot 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52
conseil@caue56.fr

www.caue56.fr